LE MONDE
BARAK FAIT DISPARAÎTRE NETANYAHU DE LA CARTE A 15





INVESTIR
LES SOCIÉTÉS STAR WARS: AVEC QUI EST LA FORCE? B 3

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 18 MAI 1999 www.lesoleil.com

La forêt flambe au Saguenay

147 résidences et chalets évacués à St-David-de-Falardeau

FRANÇOIS SIMARD ET GILLES GAGNÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — Sécheresse aidant, la forêt saguenéenne est le théâtre, depuis hier, du plus important incendie forestier depuis le début de la saison, forçant l'évacuation d'au moins 147 résidences et chalets dans la région de Saint-David-de-Falardeau.

Le feu aurait été signalé en début d'après-midi dans le secteur du lac Sale, à une trentaine de kilomètres au nord de Chicoutimi. Devant l'ampleur que semblaient prendre les flammes, les autorités ont entrepris d'évacuer les chalets situés autour de six lacs environnants.

Quatre hélicoptères dont un des Forces armées canadiennes, ont été mis à contribution pour aider aux opérations. Trois familles du lac Benoît, isolées par le brasier, ont été récupérées par un aé-

Voir FORÊT en A 2 ➤

AUTRE TEXTE
❑ **Pas d'arrosage** Page A 3



LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

Les avions citernes de la SOPFEU ont fort à faire, actuellement dans la région du Saguenay

Tanjobi kofuku na Steve Barakatt



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Heureux anniversaire sont venus dire à Steve Barakatt, leur idole, 22 jeunes Japonaises. Il y a eu signature de livre d'or de la Ville de Québec et séance de photos dans les jardins de l'hôtel de Ville.

Des Japonaises paient 2500 $ pour fêter leur idole à Québec

ÉRIC MOREAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Payeriez-vous 2500 $ américains pour aller souhaiter bonne fête à votre chanteur préféré à l'autre bout du monde? Vingt-deux Japonaises n'ont pas hésité à le faire pour le 26e anniversaire de Steve Barakatt.

S'ils s'en trouvaient encore pour douter de la popularité du pianiste de Charlesbourg au pays du Soleil levant, les voilà confondus.

L'initiative de ce pèlerinage en terre québécoise revient à la présidente de son fan club japonais. Vêtue de son plus beau kimono, elle a demandé la permission à Steve Barakatt lors d'une rencontre dans la loge de celui-ci, après l'un de ses nombreux spectacles au Japon — il y donne de 15 à 20 récitals par année depuis 1995. Il s'est déclaré « ravi de leur faire découvrir (sa) ville ».

La journée de rêve commençait hier dans le Petit-Champlain puis se poursuivait par une signature du livre d'or de la Ville de Québec. L'appareil photo au cou, réservées mais souriantes et

Voir JAPONAISES en A 2 ➤

Son 34e

CANNES — Marc Gervais est un mordu de cinéma, un vrai. Il en a fait son métier —professeur de cinéma à l'université Concordia— et sa passion. Ce qui l'amène, à chaque mois de mai depuis 34 ans, à mettre le cap sur le Festival de Cannes. De tous les Québécois sur la Croisette, c'est lui le doyen.



Normand Provencher
NProvencher@lesoleil.com

CITIZEN CANNES

En fait, s'empresse-t-il de rectifier, « j'ai sauté une année, celle suivant le déménagement du Festival dans le nouveau Palais. J'étais déçu de la nouvelle direction donnée à l'événement, même si maintenant, je réalise que ce déménagement dans un nouvel édifice a drôlement facilité l'accès aux projections. »

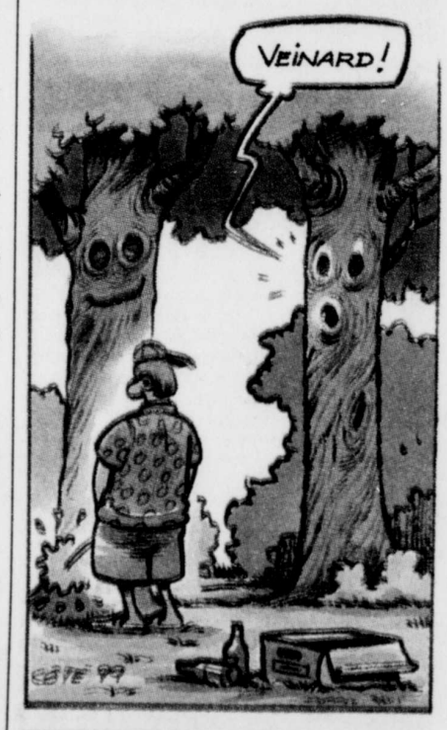
Il en a vu des choses en 34 ans à Cannes ce père jésuite, qui considère son pèlerinage annuel comme la meilleure façon de faire de la recherche universitaire, d'être en prise directe avec l'état du cinéma mondial. « Ça me préserve de l'académisme, on y apprend tellement de choses », glisse-t-il, attrapé au vol entre la conférence de presse du film d'Atom Egoyan, une séance de projection et l'une des ses interventions à la radio anglaise de Radio-Canada.

Même après toutes ces années, il ne se sent nullement blasé. Il arbore toujours l'enthousiasme d'un gamin dans un magasin de jouets, les grands yeux ouverts devant cette vitrine unique du septième art.

Voir 34e en A 2 ➤

AUTRE TEXTE
❑ **Atom Egoyan** Page C 5

UN MOIS DE MAI SEC, SEC, SEC...



RADIOTHÉRAPIE AUX ÉTATS-UNIS

Pour les cancers du sein et de la prostate

Solution coûteuse

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Ce sont principalement des patients souffrant de cancer du sein et de la prostate qui pourraient être envoyés aux États-Unis pour des traitements de radiothérapie.

Cependant, précise Nicole Bastien, l'attachée de presse de la ministre de la Santé, il est encore trop tôt pour dire dans quel établissement ces patients pourraient se faire soigner, ni combien d'entre eux devront se déplacer.

« Les équipes sont à mettre en place les diverses solutions, depuis jeudi », ajoute Mme Bastien. Les détails des solutions retenues par le gouvernement pour désengorger des listes d'attente en radiothérapie pourraient n'être connues qu'en juin.

Parmi ces solutions, il y a l'envoi de patients aux États-Unis, comme l'ont fait l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Cette solution pourra s'avérer coûteuse.

Un traitement de 24 séances de radiothérapie coûte 900 $ au Québec, contre 2900 $ en Ontario... et 15 000 $ aux États-Unis. Et ce prix n'inclut pas

Voir CANCER en A 2 ➤

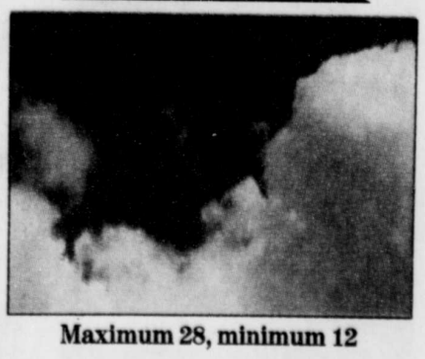
Des triplés pour une vache



LE QUOTIDIEN, STEVE TREMBLAY

Delachaine Jackson Osti, une magnifique vache laitière de Métabetchouan a donné naissance à rien de moins que trois veaux, un fait très rares dans les annales. La vache est propriétée de Claire Boily et Yvon Blackburn, du rang Caron.

LA MÉTÉO



Maximum 28, minimum 12

Ensoleillé avec pasages nuageux. Demain, possibilité d'averses en fin après-midi. Détails **page C 2.**

QUÉBEC, 103e ANNÉE, N°137
FLORIDE, 1,75 $US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES
60¢ PLUS TAXES
MARDI
6 27657 00072 8

C'ÉTAIT HIER

1990 — Le député fédéral François Guérin quitte le Parti conservateur.
1982 — La société Bombardier obtient le plus gros contrat de l'histoire canadienne, avec une commande de 1 milliard $ pour la construction de 825 voitures pour le métro de New York.
1981 — Les électeurs italiens repoussent à une large majorité un projet d'abrogation de la législation libéralisant l'avortement.
1980 — Éruption du mont St. Helens dans l'état de Washington. Cinquante-sept personnes perdent la vie.
1972 — Quatre artificiers sont parachutés, en plein Atlantique, sur le paquebot Queen Élizabeth II, à la suite d'une alerte à la bombe avec demande de rançon.
1967 — L'ONU accepte de retirer les casques bleus du couloir du Gaza, à la demande de l'Égypte.
1954 — Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'Homme.

RÉFLEXION

Celui qui s'allège avant le mois de mai, certainement ne sait ce qu'il fait.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE
tirage du 17-05-99
7-7-7
6-6-0-2
EXTRA
316037

BANCO
tirage du 17-05-99
7-8-10-12-20-23-23-26-29-32-33
35-37-39-41-47-49-55-57-58-63

TABLE DES MATIÈRES

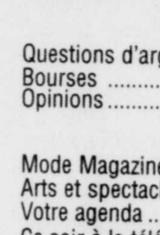
CAHIER A
La Capitale ..... 3 à 8
Le Québec et le Canada ..... 10 à 13
Le Monde ..... 15 et 16

CAHIER B
Questions d'argent ..... 1 à 8
Bourses ..... 5 et 6
Opinions ..... 10 et 11

CAHIER C
Mode Magazine ..... 1 à 3
Arts et spectacles ..... 4 à 10
Votre agenda 5
Ce soir à la télé 2
Annonces classées ..... 6 à 9
Décès ..... 9 et 10

CAHIER D SPORTS
Statistiques ..... 2 et 4
Divertissements 7

SERVICES
Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet ..... www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

228 jours

avant l'an 2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES RETOURNES

JAPONAISES
Admiratrices

Suite de la Une

sans doute un brin nerveuses, ces femmes dont l'âge varie de la mi-vingtaine à la mi-cinquantaine cédaient tout le plancher aux dignitaires et aux représentants des médias.

Mais ses admiratrices, même après un interminable voyage en avion, pouvaient se payer le luxe d'être patientes en rêvassant à la suite de la journée en compagnie de leur idole: visite à la cabane à sucre, au club de golf Royal Québec — où le pianiste est membre, à la chute Montmorency, à l'île d'Orléans. Un petit verre protocolaire à la Citadelle, puis l'événement dont le récit fera bien des envieuses à la maison: un concert privé dans un chic hôtel de la Vieille Capitale.

Un pèlerinage, du reste, qui dure à peine le temps d'une chanson. Arrivées dimanche, les ferventes Japonaises se dirigent dès aujourd'hui vers Montréal d'où elles reprendront l'avion, demain, à destination de leur pays.

Étonnant, mais à la mesure de l'engouement que suscite le jeune homme au Japon, en particulier, et dans les pays asiatiques, en général. Il enregistre d'ailleurs à Québec un nouvel album instrumental destiné à ce marché, « plus varié », « qui reste romantique » mais avec des incursions jusque dans la techno pop ! Il sera lancé en Orient en octobre. Steve Barakatt y restera trois mois pour une série de concerts.

Ce qui signifie que ce nouveau CD ne sera disponible au Québec qu'après le temps des Fêtes et qu'il ne faut pas prévoir de prestation locale avant l'an 2000.

LE PRODUCTEUR

Il faut dire que si la musique reste la pierre d'assise de sa carrière, Steve Barakatt consacre aussi une partie de ses énergies à produire d'autres artistes, pour la plus importante compagnie de disques au Japon, JVC-Victor. Une diversification de ses opérations puisqu'il supervise le travail d'artistes évoluant dans un tout autre registre, celui de la musique pop.

Le jeune homme a aussi révélé, sans trop donner de détails, qu'il travaillait à une « production majeure en Angleterre » pour l'an prochain.

FORÊT
Sol

Suite de la Une

ronef de la Sûreté du Québec.

En fin de soirée, la plupart avaient cependant pu regagner leur résidence, sauf pour les habitants du secteur du Bras du nord, zone encore menacée. Sept personnes se trouvant dans cette région avaient d'ailleurs dû être évacuées par hélicoptère.

Environ 80 travailleurs au sol et quatre avions-citernes CL-215 ont arrosé les flammes qui s'étendaient, en soirée hier, sur une superficie de 5 kilomètres par un kilomètre. L'incendie, qui n'était toujours pas contrôlé, se dirigeait à l'est vers une zone qui, heureusement, ne contenait aucune concentration importante de population.

« Les équipes seront sur le terrain très tôt demain matin alors que les conditions seront plus propices au contrôle des flammes », a expliqué Michel Fortin, porte-parole de la Société de protection des forêts contre le feu. Un centre d'urgence a été installé par la SQ et la Croix-Rouge au chalet des loisirs de Saint-David-de-Falardeau, mais la plupart des famille évacuées ont préféré trouver refuge chez des proches habitant la région.

Un peu plus tôt dans la journée, un autre incendie, cette fois dans la région de l'Ascension, avait décimé une dizaine d'hectares de forêt. Il a toutefois été contrôlé en après-midi.

BOISÉ SAINT-ROMUALD

La région de Québec a elle aussi, à plus petite échelle toutefois, été victime des affres de la sécheresse. En fin d'après-midi, une trentaine de pompiers des municipalités de Breakeyville, Saint-Romuald et Charny ont mis environ deux heures à maîtriser un feu qui s'était déclaré dans un boisé de Saint-Romuald, situé entre l'autoroute Jean-Lesage et le boulevard de la Rive-Sud.

Heureusement, aucune résidence ne se trouvait dans ce secteur. La circulation sur l'autoroute a été considérablement ralentie, dans les deux directions, plusieurs automobilistes ne voulant rien manquer de ce qui se passait sur le terrain.

RESTRICTIONS

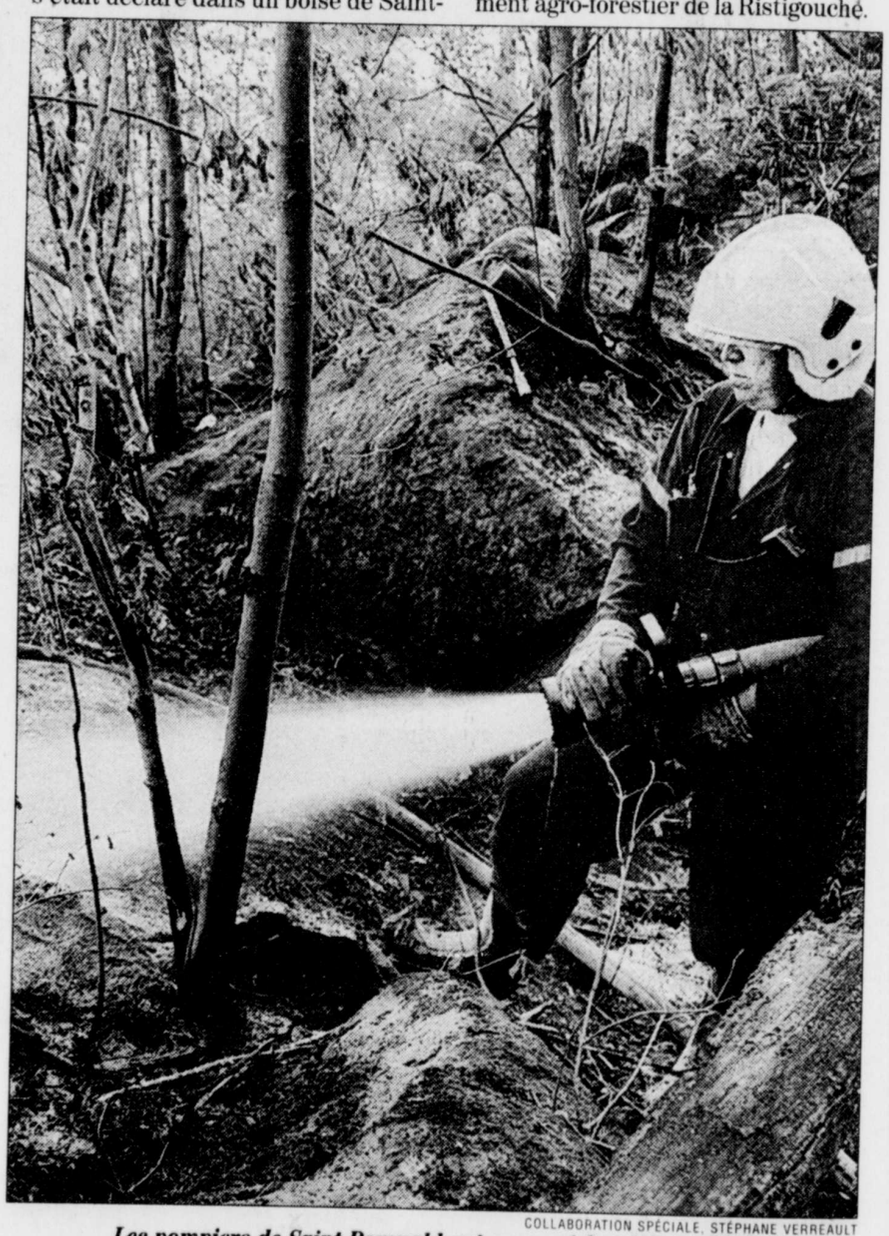
Sur l'ensemble du territoire québécois, une dizaine d'incendies étaient actifs et fin de journée hier et, devant de forts vents et surtout les dernières prévisions météorologiques qui laissent entendre que la sécheresse pourrait s'étendre jusqu'à au moins vendredi, la SOPFEU a décrété l'arrêt des opérations forestières à midi aujourd'hui pour les régions de la Côte-Nord, au sud du 51e parallèle, de même que pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

La suspension des activités touche tous les travaux exécutés sur le sol végétal à l'aide de machinerie ou d'équipement motorisé comme l'abattage, le débroussaillage, le débardage, le débusquage, la construction de routes, la soudure, l'usage d'un véhicule tout terrain.

Les travaux de reboisement sont également interdits, qu'ils soient manuels ou mécaniques.

Les activités exécutées sur le sol minéral, comme le transport, le nivelage de chemin, l'épandage de gravier et l'entretien de la machinerie, sont permises. Sur le sol végétal, les exceptions se situent au niveau de l'inventaire des volumes de bois, le martelage et le mesurage.

Cette interdiction touche des milliers de travailleurs forestiers en Gaspésie, sur la Côte-Nord et au Bas-Saint-Laurent. Ces travailleurs misaient d'ailleurs sur le beau temps des dernières semaines pour amorcer plus tôt les tâches forestières, entamées hier où il y a quelques jours dans certains cas. « Le climat permettait cette année de devancer de trois semaines ces travaux », estime Luc Plourde, du Groupement agro-forestier de la Ristigouche.



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAULT

Les pompiers de Saint-Romuald ont eu aussi fort à faire, hier après-midi, pour maîtriser un incendie dans un boisé.

CANCER
Achat

Suite de la Une

les cinq à six semaines d'hébergement. Les traitements de radiothérapie ne durent que quelques minutes, mais ils sont quotidiens.

Les spécialistes planchent aussi sur l'achat d'équipement pour rehausser les appareils existants, sur la disponibilité des divers centres (comme à Gatineau par exemple) au Québec, et sur l'engagement de médecins étrangers à qui l'on accorderait un permis de pratique restrictif.

« C'est sûr qu'avec plus de techniciens et de radio-oncologues, on pourrait faire fonctionner les machines jusqu'à minuit plutôt qu'arrêter à 20h », souligne Suzanne Lachance, porte-parole du CHUQ, où l'attente pour le cancer du sein est stable à 19 semaines et celle du cancer de la prostate est passée de 21 à 20 semaines. Pour ces deux cancers, les délais acceptables sont de huit semaines. La liste d'attente de l'Hôtel-Dieu, est passée vendredi de 455 à 462 noms.

Les cas urgents et douloureux (métastases cérébrales, compression médullaire) sont traités immédiatement.

Autant l'achat d'équipement que l'engagement de professionnels supplémentaire demandent du temps.

Trois raisons expliquent la hausse des listes d'attente en radio-oncologie: le vieillissement de la population, les programmes de dépistage en cancers du sein et de la prostate et des protocoles de soin plus efficaces mais plus longs.

34E
69 ans

Suite de la Une

À 69 ans, M. Gervais a appris à doser sa consommation de films. À ses débuts sur la Croisette, il pouvait en voir jusqu'à une soixantaine en dix ou onze jours ; aujourd'hui, il en voit la moitié moins, ce qui représente néanmoins trois films quotidiennement.

Comme la nostalgie, le cinéma n'est plus ce qu'il était, mais Marc Gervais continue à vibrer, déplorant toutefois que le Festival de Cannes ne crée plus l'événement comme autrefois, en acceptant de vendre son âme à la télévision. Les rencontres avec les créateurs et les artistes ont perdu de leur cachet. Tout y est plus gros, plus contrôlé, plus impersonnel.

Il se rappelle avec émotion du Festival de 68, annulé dans la foulée des troubles sociaux qui secouaient alors la France. C'était l'époque où le cinéma mondial était en pleine effervescence, où le Festival offrait des opportunités d'avoir des « contacts privilégiés » avec les réalisateurs. À commencer par les François Truffaut, « toujours intéressant et intéressé », Bresson, Renoir, Resnais, Bunuel, et Bergman, sur qui il prépare d'ailleurs un livre à paraître à l'automne.

Pour lui, un bon film, c'est celui où le réalisateur l'oblige à confronter la réalité et ses mystères, à se remettre continuellement en question. « Il y a des cinéastes avec lesquels j'ai des rapports très forts, Nikita Mikhalkov par exemple, mon cinéaste favori avec Woody Allen. »

Par sa formation en théologie et en philosophie, dont un doctorat de La Sorbonne sur Jean-Luc Godard, Marc Gervais est sensible au message spirituel véhiculé dans les films, lui qui a fondé l'Institut de la paix à Concordia. Ce qui lui fait rejeter tous ces films de violence et de sexe — « ce n'est pas de l'art, c'est de la complaisance » — au profit d'œuvres plus saines, qui interpellent véritablement. Néanmoins, ce qu'il voit aujourd'hui sur les écrans l'incite à vivre d'optimisme.

« On retrouve un souffle international et une conscience de l'être humain qui dépasse les frontières ». Tout le contraire de ce qui se passe à Hollywood, mentionne-t-il, avant de repartir, fébrile, à la découverte d'un autre film. »

La Lingère
MODE LINGERIE POUR VOTRE MAISON

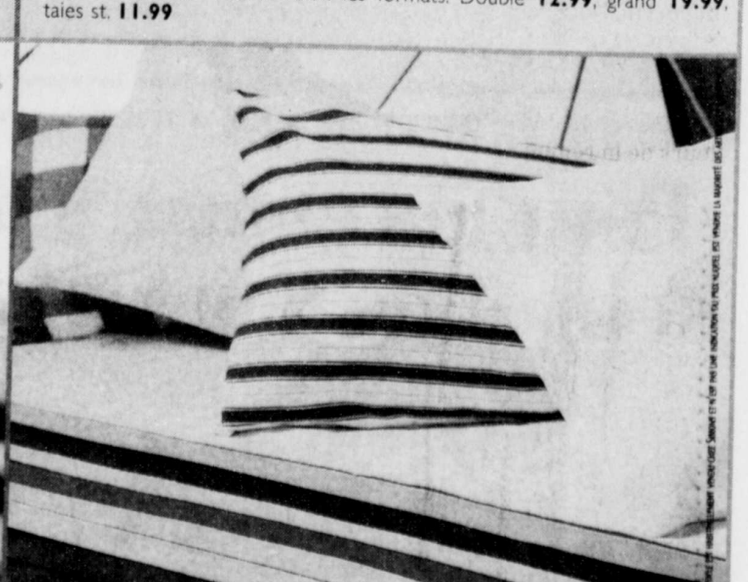


DES FLEURS ET DES FRUITS POUR VOTRE TABLE D'ÉTÉ
NAPPE VINYLE FLEURS PEINTES 12.99
52 X 70 RÉG. 19.00*
De jolies fleurs abstraites ou figuratives, peintes comme des tableaux aux tons dominants de bleu, jaune, orange et blanc, présentées dans une collection de nappes en vinyle de belle qualité avec endos en finette. 60 x 84 / **16.99**, 60 x 104 / **19.99**, 70" rond **16.99**, 52 x 52 / **9.99**, napperon réversible **2.99**

UNE PROMOTION SPÉCIALE DE LA LINGÈRE
SERVIETTE «ROYAL VELVET» UNIE 12.69 FORMAT BAIN
Nos plus bas prix sur toutes nos serviettes unies signées «Royal Velvet». Une occasion unique de vous procurer des serviettes de qualité incomparable dans une palette de coloris décoration unique à Fieldcrest. Main **9.69**, débarbouillette **4.99**, «big & soft» **19.49**



PRIX FIN DE COLLECTION
DRAP UNI, RAYÉ, CARRELÉ 6.99 JUMEAU
Des prix vraiment imbattables pour cette qualité de draps en percale 180 fils au pouce, mélange coton et polyester facile d'entretien, sans repassage. Choix de coloris variant selon les formats. Double **12.99**, grand **19.99**, taies st. **11.99**



la maison simons
QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE
ET SES RÉGIONS

Québec veut dépolluer la St-Charles

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Armée d'un documentaire et d'une brochure promotionnelle, la Ville de Québec part en croisade pour convaincre le gouvernement provincial de respecter ses vieilles promesses et de débourser les 120 millions $ nécessaires pour dépolluer la rivière Saint-Charles avant le 400e anniversaire de la Vieille Capitale, en 2008.

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a affirmé, hier, lors de la séance du conseil municipal, qu'il avait déjà présenté le document audiovisuel au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, et discuté de ce dossier avec le premier ministre, Lucien Bouchard. Des rencontres qui se sont révélées très positives, a indiqué M. L'Allier.

« Ils se sont montrés sympathiques à ce projet et en feront la priorité dans la région (...) Si nous avons à poser un geste pour le 400e anniversaire, c'est celui-là. J'ai abordé la question avec le premier ministre et il poursuivra dans le même sens. Nous devrions avoir une réponse positive du gouvernement, quitte à ce que ce soit en plusieurs étapes », a expliqué M. L'Allier, quelques minutes après que le documentaire eut été présenté aux membres du conseil.

Le provincial avait promis 120 M $ il y a quelque temps

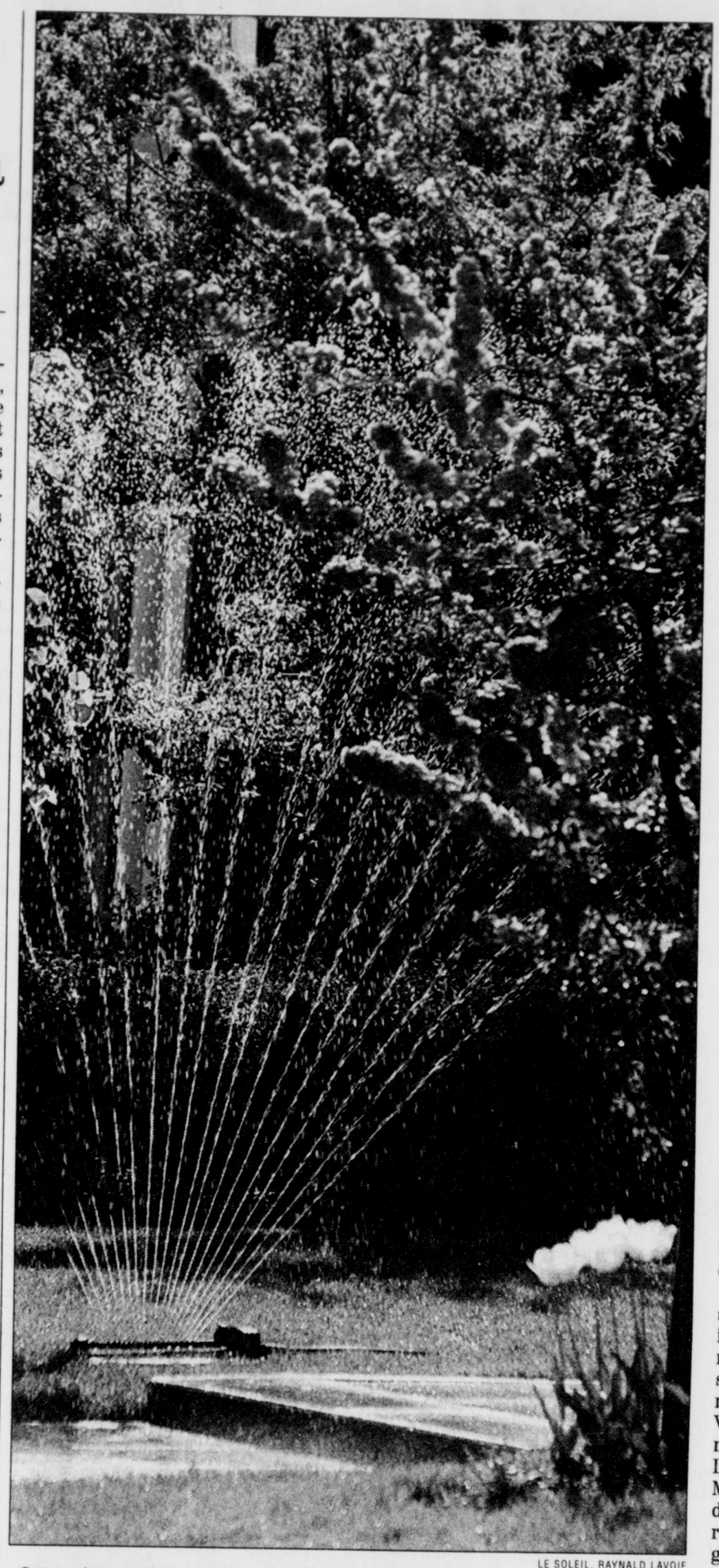
Ce film d'une durée de huit minutes sera diffusé devant tous les intervenants politiques, sociaux et économiques de la région afin de les convaincre de l'importance de dépolluer et de renaturaliser les berges de la rivière Saint-Charles. Les personnes qui participeront samedi à la descente en canot sur la rivière auront aussi l'occasion de le visionner... et de voir le maire L'Allier affronter le cours d'eau.

« Cette fois, on s'est donné une stratégie. On a décidé de remettre des documents (au gouvernement), de présenter un dossier et de chercher des appuis. On a constitué un lobby pour que la région dise oui », a expliqué le maire, en ajoutant qu'il espérait un appui inconditionnel des autres villes de la région.

De son côté, le gouvernement fédéral a déjà accepté de verser 1 demi-million $ pour ce projet. Un appui qui devrait, selon le maire L'Allier, encourager le gouvernement du Québec à abonder dans le même sens. D'autant plus que l'Assemblée nationale s'est engagée, en 1967, à financer la dépollution de la rivière, mais n'a jamais respecté ses promesses.

Concrètement, la Ville espère obtenir 120 millions $ du gouvernement du Québec pour construire des bassins de rétention qui permettraient d'assainir l'eau de la Saint-Charles. « Il s'agirait de la principale contribution financière du gouvernement pour les Fêtes de 2008 », a indiqué M. L'Allier.

Le maire présidera donc un comité de promotion formé de représentants de la Daishowa, de la Société du Port de Québec, de la Fondation de la faune et de deux citoyens. Ce comité se rencontrera aujourd'hui pour élaborer un plan d'action et prévoir la rencontre des principaux décideurs de la région.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Cette scène croquée hier dans le quartier Le Mesnil de Québec deviendra de plus en plus rare puisque la plupart des villes commencent à manquer d'eau.

Arrosage interdit

Gaspillage d'eau généralisé dans la région

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — La pénurie d'eau ne semble pas inquiéter les citoyens de la région puisque, malgré la sécheresse et les nombreux avertissements lancés depuis le début du mois, la consommation d'eau potable atteint des niveaux qui ont forcé plusieurs municipalités à interdire l'arrosage des pelouses et le remplissage des piscines.

Dans le quartier Neufchâtel, par exemple, le réservoir d'eau Montchatel d'une capacité de 2 000 000 gallons et alimentant environ 2000 résidences du secteur, s'est complètement vidé de son précieux contenu dimanche. Une bonne partie de cette eau potable, de plus en plus rare considérant la sécheresse qui semble vouloir durer encore quelques jours, avait pris le chemin des piscines et des pelouses de ce secteur cossu de Québec.

Le réservoir d'eau de Montchatel a été vidé

« C'est la première fois en 13 ans que je vois ça, mentionne Yvan Lépine, du bureau des relations avec la population de la Ville de Québec. Il faudra que les gens prennent conscience de l'importance d'économiser l'eau potable, surtout en période de sécheresse comme nous vivons actuellement. »

Alors que le réservoir se remplissait lentement, les citoyens étaient invités à faire bouillir leur eau au moins jusqu'à ce matin, quand les résultats de tests bactériologiques seront connus. Pour l'ensemble de la Ville de Québec, la situation serait moins précaire, les réserves d'eau au Lac-Saint-Charles étant, au dire de M. Lépine, très bonnes. Ce dernier demandait cependant aux gens de respecter les contraintes d'arrosages en vigueur.

Plusieurs municipalités, comme Beauport, Val-Bélair, Lévis, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles et Breakeyville ont émis des interdictions d'arrosage. Dans des communiqués émis, plusieurs faisaient état d'une surconsommation d'eau qui, liés à la sécheresse les ont forcées à agir.

Un peu partout sur le territoire, notamment à Val-Bélair, des patrouilleurs étaient chargés de distribuer avertissements aux premiers contrevenants et amendes aux récidivistes.

À Beauport, on y allait de conseils pour éviter le gaspillage comme l'utilisation d'un pistolet à fermeture automatique et d'un seau rempli d'eau pour laver la voiture et l'installation d'économiseurs d'eau aux douches et robinet.

LE SAINT-LAURENT A SOIF

Pour ajouter à tout cela, le journal *The Gazette* révélait hier que les conditions météorologiques ajoutées au bas niveau du fleuve Saint-Laurent pourraient obliger les autorités à limiter la navigation commerciale et la consommation en eau potable dans les grandes villes canadiennes et américaines situées près des Grands Lacs.

Un porte-parole de la commission chargée de la gestion des voies navigables des Grands-Lacs et du Saint-Laurent prédit même, au cours de l'été, des difficultés dans toute la voie du Saint-Laurent.

Floralies internationales en 2002 et exposition florale en 2008

GILLES ANGERS
Le Soleil

■ QUÉBEC — En 2002, à défaut des Jeux, Québec aura ses Floralies internationales. Tandis que, pour son quatrième centenaire en 2008, c'est une imposante exposition florale qui, déjà, est envisagée.

« Québec en fleurs 2002 » aura lieu au Centre des congrès de la capitale, du 5 au 14 avril vraisemblablement.

Quant à la mise en route du projet, note le porte-parole de la Société des Floralies internationales de Québec, Gaétan Hamel, la table est presque mise. Reste à définir le « concept » et à embaucher la société de relations publiques qui aura charge de sa diffusion.

La Fédération interdisciplinaire d'horticulture ornementale (FIHOQ), la Ville de Québec, l'université Laval et le ministère québécois de l'Agriculture sont les principaux partenaires dans la mise en œuvre de « Québec en fleurs 2002 ».

La contribution de Québec, en services et ressources humaines, sera de 300 000 $ à 400 000 $. Comme aux Floralies de 1997.

Entre-temps, l'administration de la capitale épaule la Société des Floralies internationales de Québec dans ses représentations à l'étranger. Elle a, par exemple, souscrit un montant de 5000 $ pour qu'elle puisse participer, tout dernièrement, aux Floralies de Nantes.

« Pour que les gens viennent chez nous, il faut aussi aller les voir chez eux », a dit, hier, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, à l'occasion d'une interview avec LE SOLEIL.

« Québec en fleurs 2002 » n'a pas encore eu lieu que M. L'Allier entrevoit déjà les Floralies de 2007, voire 2008, coïncidant avec le 400e anniversaire de la fondation de Québec.

« Aux Floralies intérieures s'ajouteront des Floralies extérieures disséminées dans l'ensemble de la Communauté urbaine », précise M. L'Allier.

Ces Floralies extérieures dureront plusieurs mois. Les visiteurs parcourront les localités de la Communauté urbaine. Ils ne seront pas contraints à admirer « un gros tas de fleurs au même endroit ».

CENTRE MÈRE-ENFANT

Décision aujourd'hui

À 15 h 30 aujourd'hui, à l'Hôtel-Dieu de Québec, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, rendra publique la décision tant attendue sur l'avenir et la localisation du Centre mère-enfant. Ce dossier régional, qui traîne depuis une trentaine d'années, a subi des soubresauts spectaculaires depuis quatre ans. De 1995 à 1998, c'est à l'hôpital Saint-François-d'Assise que les autorités envisageaient d'installer le CME. Puis, il y a eu volte-face à l'été 1998 : le CME est maintenant privilégié au CHUL, en dépit d'un coût deux fois plus élevé. Comme le centre mère-enfant desservira tout l'Est du Québec, la décision finale revient à la ministre. On s'attend à ce qu'elle décide en faveur du CHUL. **L.L.**

LE SOLEIL chik 98,9 énergie

invitent 200 personnes à assister à une projection privée de "Épisode 1 : La Menace fantôme"

Pour gagner:

Tous les jours jusqu'au 23 mai, recherchez dans Le Soleil les 3 extraits quotidiens tirés de la trilogie originale de Star Wars. Écoutez CHIK 98,9 pour connaître tous les détails du concours et composez le **670-9099** pour jouer l'extrait en ondes lorsque l'animateur le demandera.

Extrait no 1 - mardi 18 mai :

- **Qu'est-ce qu'il y a? Ça ne va pas?**
- **J'ai ressenti un grand bouleversement de la Force, comme si des millions de voix avaient soudainement hurlé de terreur et puis s'étaient éteintes aussitôt. Comme si un drame terrible s'était produit.**

La date de cette projection est un secret bien gardé et vous sera dévoilée sous peu. Valeur totale des prix : 1600$. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être échangés contre une somme d'argent. Règlements du concours disponibles à CHIK 98,9 et au quotidien Le Soleil.

Sainte-Foy : le règlement sur l'affichage adopté après 18 mois de débat

Marie Caouette
Le Soleil

SAINTE-FOY — Après 18 mois de débat, les enseignes commerciales sur pylônes ont définitivement droit de cité à Sainte-Foy depuis l'adoption hier soir du règlement concocté par les conseillers indépendants, que la mairesse Andrée Boucher avait bloqué la semaine dernière en utilisant son droit de veto.

Le règlement « le plus discuté » et sans doute « le meilleur au Québec », claironnait le conseiller Normand, père de cette pièce législative, fier de dire que le conseil avait agi de façon prudente et responsable avec des propositions modérées, discrètes et respectueuses de l'environnement.

Ce n'était pas l'avis de la mairesse qui a réitéré, avant le vote, que cela mènerait à l'érection de pylône de 30 pieds. Cela causera des dommages extrêmes au paysage urbain qui sera envahi par « une forêt de pylônes, ce que ne souhaitent pas les citoyens selon les sondages, disait-elle. Elle insinuait aussi que les indépendants s'étaient mis à la remorque des promoteurs en se servant de leurs avocats pour rédiger leur projet de règlement. Ce à quoi M. Normand a répondu que l'avocat qui l'a aidé gratuitement à rédiger son projet détient une maîtrise en urbanisme et n'a travaillé pour aucun promoteur ou développeur de Sainte-Foy.

Le conseiller Henry Jenkins a déploré pour sa part que la mairesse déforme les faits ; la norme actuelle est de 20 pieds sur le boulevard Laurier, citait-il en exemple, avec des exceptions comme l'enseigne de Place Sainte-Foy, que ne dénonce pas la mairesse même si elle est haute de plus de 42 pieds. À son avis, l'enseigne la plus disgracieuse de la ville est l'ancienne tour d'eau.

PATRICK ROY

En tutoyant le célèbre hockeyeur qui s'en prenait à elle en fin de semaine, l'accusant de préparer de nouveaux Littleton avec la fermeture d'équipements sportifs municipaux, Mme Boucher a voulu hier rétablir les faits. Aucun centre sportif n'a fermé ses portes à Sainte-Foy dont elle est la mairesse depuis 1985, rectifiait-elle, malheureuse d'être la cible d'une rondelle qu'elle a reçue en plein dans l'estomac. Les enfants de cette fin de siècle sont mieux servis que jamais et un des tueurs de Littleron roulait en BMW. Mais la mairesse abondait avec lui que « la bêtise humaine atteint présentement des niveaux inqualifiables »

SUSPENSION POUR UNE MACHINE À ÉCRIRE

Un col bleu a été suspendu pour une journée hier soir parce qu'il a ramassé une machine à écrire, mise aux rebuts par un citoyen. Ce dernier a dénoncé l'employé qui était en dehors de sa zone de travail.

Certains conseillers ont souligné que la punition était peut-être lourde par comparaison à un autre cas de suspension d'une journée, votée hier soir, pour un autre col bleu surpris au volant d'un camion municipal en dehors des limites de la municipalité pendant ses heures de travail.

Le conseiller Perreault en a profité pour signaler que les indépendants accepteraient bien le don d'une dactylo usagés pour leur bureau qui n'en est même pas équipé...



ARCHIVES, LE SOLEIL

QUÉBEC

Levesque aurait finalement trouvé le tombeau de Champlain

L'archéologue René Levesque (ci-contre) a demandé, hier, à la Ville de Québec de lui permettre de creuser un trou de deux mètres dans la rue Buade afin de chercher le tombeau de Samuel de Champlain. Au terme d'une étude de plusieurs mois financée en partie par la Ville, M. Levesque affirme posséder de bons indices lui indiquant que le fondateur de Québec repose au coin de la rue Buade et de la rue du Fort, devant la maison Darlington. Le maire L'Allier s'est montré ouvert à l'idée de profiter des travaux exécutés par la Ville pour permettre à l'archéologue de faire ses recherches. Le ministère de la Culture a aussi été interpellé par M. Levesque, qui dit avoir besoin d'un montant de 5000$ à 10 000$ pour mener son projet à terme. J.L.

NEW CARLISLE

100 accusations contre les revendeurs

Plus de 100 accusations ont finalement été déposées contre les membres du groupe de présumés revendeurs de drogue arrêtés en Gaspésie la semaine passée par la Sûreté du Québec. Deux d'entre eux, Renaud Babin et Réjean Cyr, de Caplan et Bonaventure, ont été remis en liberté hier au palais de justice de New Carlisle, sous des conditions, dont un versement de 27 000$ dans le cas de Babin. André Goulet, Jacques Lefebvre, Daniel Dufresne et Gérard Smith demeurent incarcérés en attendant leur prochaine comparution, le 28 mai. Goulet restera en prison jusqu'à la fin des procédures, tandis que Dufresne comparaîtra à Percé pour son enquête de remise en liberté. Lefebvre et Smith tenteront également de recouvrer la liberté, à New Carlisle. Un septième homme, Jacques Lavoie, de Matane, sera jugé dans cette ville. Ces individus font face à des accusations de complot, de possession et de trafic de stupéfiants. Ils sont soupçonnés d'être en contact avec les Hell's Angels. Au total, de la drogue valant plus de 100 000$ a été saisie lors de leur arrestation. G.G.

LÉVIS

L'opposition interroge Garon sur ses allées et venues

Marc Saint-Pierre
Le Soleil

■ LÉVIS — De quoi illustrer la mince marge de manœuvre qu'entend consentir l'« opposition des neuf » au maire Jean Garon, le conseiller Jean-Claude Bouchard lui a demandé des comptes sur ses déplacements en tant que représentant de la Ville de Lévis, hier soir.

« Quelle est l'orientation du maire dans ses déplacements ? » a demandé le conseiller Bouchard en notant avoir relevé les allées et venues de celui-ci par l'examen de ses comptes de dépenses, le conseil municipal n'en ayant pas été informé.

« J'espère que, dans un avenir rapproché, vous allez nous tenir au courant de vos déplacements. Compte tenu que vous faites partie d'une compagnie de lobbying tel que le révèle votre déclaration d'intérêts pécuniaires, est-ce que vous allez nous faire rapport, au conseil, sans que nous soyons obligés de vous questionner », a ajouté M. Bouchard.

« J'espère que vous allez nous tenir au courant... »

L'orientation des déplacements est basée sur « l'intérêt public et le bon sens », a rétorqué M. Garon, faisant état de sa présence à l'intronisation d'un évêque, d'un tête-à-tête avec le consul américain suivi d'une rencontre avec celui-ci en compagnie d'autres maires, de discussions sur le rapport Bédard et la fiscalité municipale, d'une rencontre d'information sur le lien interrives avec le ministre québécois des Transports, etc.

« Normal quand on ne considère pas sa ville comme une bourgade »

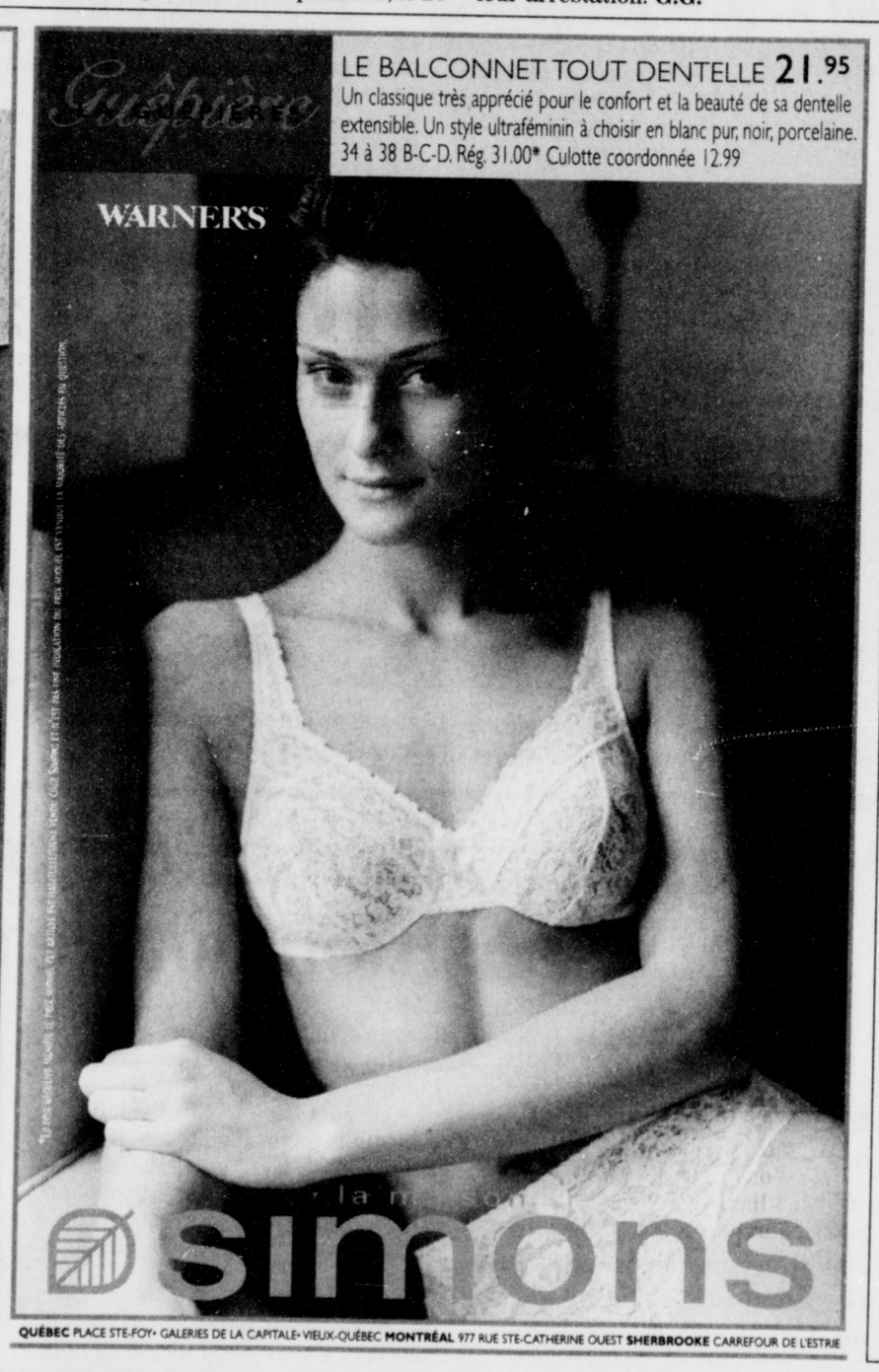
« C'est normal quand on ne considère pas sa ville comme une bourgade », a ajouté le maire, niant du même souffle être partie d'une entreprise de lobbying

« Je viens d'apprendre qu'il y a eu une rencontre sur le lien interrives. Vous avez parlé en votre nom personnel », a enchaîné le conseiller Gilles Lehouillier, règle générale porte-parole des « neuf » en soulignant que c'est le conseiller André Hamel et lui qui siègent sur le comité du réseau de transport en commun Trans-Sud.

« Faites donc le petit effort de demander l'avis du conseil. Essayez donc de nous informer », a conclu M. Lehouillier.

Le seul conseiller élu sous la bannière de M. Garon, Denis Roy, a balayé les arguments de ses collègues, les assimilant à un procès d'intention. « La loi sur les élections municipales est très claire. Le maire n'a pas nécessairement d'autorisation à demander au conseil sur les affaires courantes de la ville », a-t-il dit en suggérant que la question fasse l'objet d'une bonne discussion à un prochain comité plénier pour la tirer au clair.





Si vous n'avez pas pensé au Rodeo, permettez-nous de vous indiquer ce que vous êtes en train de manquer.

Saturn Saab Isuzu Rive-Sud
4585, boul. de la Rive-Sud
Lévis
835-1888

Saturn Saab Isuzu de Sainte-Foy
3330, rue Watt
Sainte-Foy
653-1312

Saturn Saab Isuzu de Québec
765, rue Marais
Québec
681-5777

Saturn Isuzu du Saguenay
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi
549-3320



30 485$† ou 369$/mois*
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 2195$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise inclus.

Il se pourrait très bien que le Rodeo S 4X4 1999 d'Isuzu soit le véhicule sport utilitaire que vous recherchiez. Il est bourré de caractéristiques que vous ne pourriez trouver nulle part ailleurs. Comme un puissant moteur V6 de 205 chevaux et une transmission électronique à la volée qui vous permet, jusqu'à 100 kilomètres-heure, d'accéder à la traction aux quatre roues. Sans parler de tout l'espace de chargement dont vous pourriez avoir besoin. Alors, si vous êtes en train de manquer quoi que ce soit, venez faire l'essai du Rodeo S 4X4 1999 et voyez-y.

Rodeo S 4X4 1999
ISUZU
Loin devant.
www.isuzucanada.com

Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Modèle Isuzu Rodeo S 1SA. Cette mensualité est calculée sur un bail de 36 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 2195$ ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garanti de 425$ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Une ville dont la roue est l'impératrice

Je rêve. Je roule sur un nuage. Dans les rues, plein de gens à vélo. Des petits, des grands, des vieux schnoques, des enfants, des ados, des rondouillards, des grands secs. Des gens qui tricotent dans la circulation, qui roulent sur les boulevards, dans des corridors réservés, qui glissent au milieu des autos, sans angoisse. Des cyclistes civilisés qui s'arrêtent à tous les feux.

Je file au milieu de cette faune, entre les tramways. Et soudain, aux contours de la vieille ville, terminus. Les autos ne passent plus. Les piétons, si. Les vélos aussi. Non. Je ne suis pas à Québec. Pas de bazous dans la vieille ville. Ça se peut pas ! Ici, ce serait une révolution !

Étrange. Tout ce beau monde a oublié d'enfiler son cuissard. Pas de ministre Chevrette dans le décor. Pas de casse, ti-casse. J'ai beau chercher, je ne vois guère de maillots criants, Sauf, de temps en temps, un touriste et sa gonzesse, ensaucissonnés dans un maillot Festina. Rien que du monde naturel. Pas de moribonds intubés, branchés sur des réservoir sac à dos. Pas de faux Virenque. Pas de petits couples habillés pareil. Pas de sacs au cul, à la selle, aux flancs. Pas de gants en minou pour essuyer la sueur. Pas d'initiales L.G. étampées sur la fesse. Pas de bedaines à l'air, mais du monde qui roule à mains nues, sur des bécanes sans prétention, pour le plaisir simple de rouler. Pas pour l'épate, pas pour faire briller son chrome et battre le chrono des autres. Pas de radios tonitruantes accrochées aux vélos non plus. Pas de baladeurs : dans cette ville de toutes les musiques, on écoute ses harmoniques intérieures.

Je rêve. Je roule sur un nuage, entre les buissons de lilas. Ah, si tous les jours étaient aussi beaux. Je tricote, pour me retrouver, soudain au bord de berges bétonnées, sur un passage où s'entrecroisent sans choc, cyclistes, patineurs, pousseux de carrosses, marcheurs.

Où suis-je bon Dieu ? Pas à Sainte-Foy sûrement où la mairesse-matrone ferait une crise devant un melting pot aussi pacifique. Non, je suis égarée dans une ville impérialement belle, par un jour de grand soleil. Une ville qui a fait place aux vélos, aux piétons, aux humains. Dont le réseau de transport public est d'une remarquable efficacité pour peu qu'on ne mêle pas entre eux les noms allemands terriblement compliqués. Une ville où l'automobiliste et le conducteur de tramway respectent ceux qui roulent, sous la pluie comme sous le soleil. Une ville où on peut louer des vélos dans cinq gares, à petit prix (100 schillings par jour, soit environ 12 $) si on a un billet de train et un peu plus cher si on n'en a pas. Ou chez de nombreux locateurs privés, aux quatre points cardinaux. Une ville qui offre un circuit de 700 kilomètres balisés. Avec de longs corridors réservés. Des segments de chaussées partagées. Des raccordements sur des petits circuits invitants que je n'aurai par malheur, jamais le temps d'explorer, comme celui qui s'offre au nord, sur



Ghislaine Rheault
GRheault@lesoleil.com

une soixantaine de kilomètres entre les bras ouverts du Danube. Une ville d'où on peut partir pour la gloire. Joindre, en franchissant les ponts, une piste cyclable balisée qui va, de Bratislava, en Slovaquie, jusqu'à Linz, en suivant les caprices du Danube. Et peut-être plus loin encore.

Où suis-je bon Dieu ? À Vienne, bien sûr, dont je vous parlerai un de ces jours, en plus long et en plus large, dans le cahier Partir du samedi.

* * * * *

J'ai donc loué un vélo à la gare Westbahnhof. Il en restait quatre appuyés au mur. « Ils sont déjà réservés m'a dit l'employé. Il faut aller à Sudbahnhof ». Mais devant ma déconvenue, il est disparu dans l'entrepôt, a sorti un vieux spécimen en attente de réparation. Il l'a enfourché pour l'essayer. « Il y a un petit problème avec le dérailleur, a-t-il dit. Vaut mieux ne pas changer de vitesse trop souvent. Mais si vous y tenez absolument, je peux le louer. » J'y tenais.

C'est ainsi que je suis partie, en roulant, peteuf, peteuf. La vitesse, qu'osse ça donne, dans une ville qu'il faut observer en contre-plongée, pour ne rien manquer des détails ? C'est ainsi que j'ai vu la vieille ville dans ses plis et replis, en filant sous le nez des empereurs. C'est ainsi que j'ai roulé sur le « Ring », que j'ai réussi à m'égarer dans les rues qui forment une toile d'araignée un peu compliquée en son centre. C'est ainsi que j'ai flânouillé au bord du petit bras du fleuve, bétonné par endroits, puis rendu à la végétation. C'est ainsi que j'ai été entraînée par un flot de cyclistes qui poussaient la pédale vers l'est. Cette rivière que je venais de traverser, c'était le fleuve le plus chanté du monde. Le beau Danube bleu de la valse de Strauss... Bleu... enfin ! Il ne faut pas trop chicaner sur la couleur.

C'est ainsi que je me suis retrouvée tout à coup, sous la grande roue du célèbre Prater et que j'ai filé, filé, filé, filé dans ce mythique parc envahi de milliers de promeneurs, avant de m'arrêter, l'estomac dans les talons, pour bouffer de la saucisse, quoi d'autre ?

C'est ainsi que j'ai flotté durant cette journée de mai, sur la crête de l'insouciance, jusqu'à la nuit tombante. Jusqu'à l'heure, où comme tous les soirs depuis le début de la guerre, les Serbes, qui forment une très importante minorité en Autriche, sortent pour manifester contre l'OTAN fasciste, sur les places publiques. À grands coups de slogans, de discours, d'hymnes vibrants. À grands coups de colère dans les micros. Un soir ils sont devant la cathédrale, le lendemain, devant le parlement, au milieu de l'indifférence apparente des passants, sous le regard ébahi des touristes, qui prennent des photos. Comme je l'ai fait, aussi, avec le sentiment d'assister à une tragédie, là, à quelques heures de train de Belgrade.

Rien n'est jamais parfait. À cette heure précise, entre chien et loup, une ombre est passée sur ma joie.

QUÉBEC

Des trafiquants de cocaïne écopent respectivement de 45 et 10 mois de prison

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Daniel Nolet a reçu une sentence de 45 mois de prison à la suite d'accusations se rapportant à la vente de cocaïne. Sa conjointe, Kathy Roy, s'en tire avec une sentence de dix mois de prison.

Nolet était à la tête d'un réseau de vendeurs de cocaïne dans la basse-ville de Québec. L'homme de 27 ans et sa conjointe de 26 ans, qui habitaient Sainte-Foy, font partie de la vingtaine de personnes arrêtées le matin du 2 février, dans le cadre de l'opération Dano.

Les détails fournis par le procureur de la Couronne, Me François Huot, ont permis d'apprendre que les policiers ont commencé à enquêter sur les activités du réseau en octobre de l'an dernier. Le réseau ne possédait aucun point de vente précis. Le téléphone cellulaire et le téléavertisseur étaient les instruments de travail.

L'homme et la femme de Sainte-Foy écoulaient la drogue dans la basse-ville de Québec

Les policiers ont donc commencé à faire de l'écoute électronique en décembre. Les preuves amassées ont permis de faire 20 perquisitions le matin du 2 février et de démanteler le réseau, relié aux Hell's Angels, selon les affirmations des policiers.

Nolet et sa conjointe ont plaidé coupables. Les peines de 45 mois et de dix mois sont donc des suggestions communes du procureur de la Couronne et de l'avocat de la défense, Me Rénald Beaudry. Ces sentences s'ajoutent aux trois mois et demi de détention préventive purgée depuis l'arrestation des accusés, le 2 février.

La sentence moins sévère à l'endroit de Kathy Roy s'explique par le fait qu'elle n'avait qu'une participation occasionnelle aux activités du réseau. Son rôle s'est limité à prendre quelques commandes téléphoniques et à préparer à l'occasion des sachets de drogue.

EN BREF

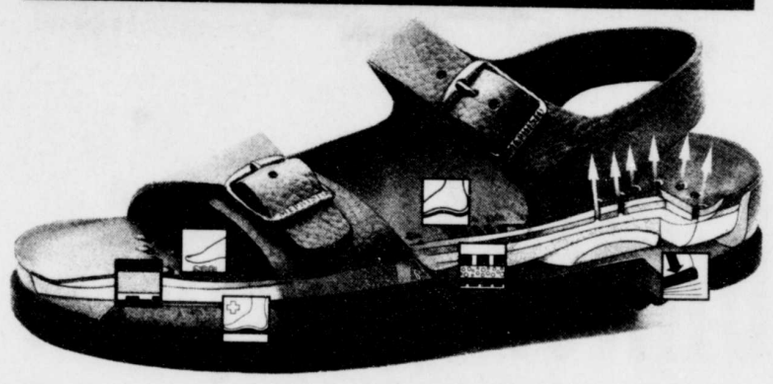
Pas d'enquête

Le coroner en chef Pierre Morin ne tiendra pas d'enquête publique sur la mort par électrocution d'Éric Clavette, le 30 juin 1998. Clavette, âgé de 29 ans, était à l'emploi d'Hydro-Québec. Il travaillait au poste Arnaud, près de Baie-Comeau. La CSST a conclu à une organisation déficiente de la gestion de la santé et de la sécurité du travail. La mère de M. Clavette, par l'entremise de Me Jean-François Bertrand, avait soumis un dossier faisant état d'autres accidents du même type, et réclamait une enquête publique. Le coroner en chef a rejeté cette option, parce que la CSST a déjà ciblé les correctifs à apporter, mentionnait son porte-parole, François Houle. Me Bertrand s'est dit satisfait, confiant que la compagnie prendra ses responsabilités. C'était le souhait de sa cliente, qui n'entend pas intenter de poursuites, dit-il. Mme Clavette souhaite maintenant tourner la page et vivre son deuil, a ajouté l'avocat. C.S.

Foyers d'accueil

Le programme Foyers d'accueil recherche au moins trois foyers dans la région de Québec pouvant héberger un ou deux contrevenants adultes en difficulté d'adaptation. Il s'agit d'assurer une présence et un encadrement pour soutenir leurs efforts de réinsertion sociale avec l'aide des professionnels de la maison Expansion-femmes. Infos : Mona Thibeault au 623-3801.

MEPHISTO® MOBILS



SOUTIEN ORTHOPEDIQUE EN LIEGE NATUREL
Favorise le déroulement naturel du pied
RELIEFS DE MASSAGE
Tonifient la musculature et activent la circulation sanguine
SOUTIEN PLANTAIRE ANATOMIQUE
Pour une marche saine et reposante
SEMELLE À COUSSIN D'AIR
Assure une marche sans fatigue
INTERCALAIRE EN MOUSSE DE LATEX
Garantit une marche souple
FONCTION "AMORTISSEUR"
Protège le talon sur sol dur
POUR HOMMES ET FEMMES
les pieds sur terre
PLACE DE LA CITÉ 650-9136
CHAUSSURES DE MARCHE
1425723



OUVERT LE DIMANCHE de 12h à 17h
LUCETTE LAMONTAGNE boutique
833, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249
1431725

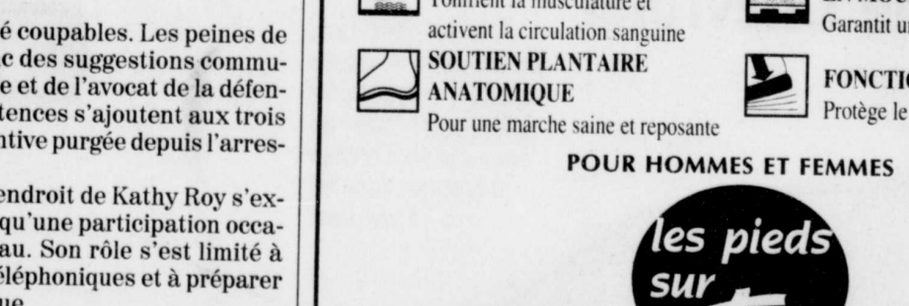
Saturn Saab Isuzu Rive-Sud
4585, boul. de la Rive-Sud
Lévis
835-1888

Saturn Saab Isuzu de Sainte-Foy
3330, rue Watt
Sainte-Foy
653-1312

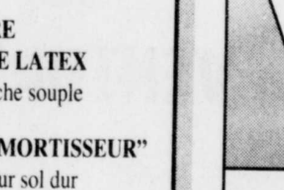
Saturn Saab Isuzu de Québec
765, rue Marais
Québec
681-5777

Saturn Isuzu du Saguenay
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi
549-3320

Il est doté d'une foule de caractéristiques luxueuses. Comme 90 pieds cubes d'air.



38 890$† OU 439$/mois*
Bail de 36 mois. Versement initial ou échange équivalent de 3850$. Transport, préparation à la route et taxe d'accise inclus.



Trooper LS
4X4 1999

Enfin, de la place! Aucun autre véhicule ne vous offre l'espace et la flexibilité du Trooper LS 4X4 1999. Emplissez-le à craquer : avec sa portière arrière divisée, le chargement à partir du trottoir est un charme. Et si la performance et la fiabilité vous intéressent, voyez ce puissant moteur de 215 chevaux, les freins ABS aux quatre roues et le système différentiel antipatinage qui détecte le dérapage et transfère le couple du moteur à la roue arrière qui adhère le mieux à la route. Sans oublier, bien entendu, les deux sacs gonflables de deuxième génération, le régulateur de vitesse et le télédéverrouillage. Le tout, à un prix très alléchant. Le Trooper LS 4X4 1999 d'Isuzu : 90 pieds cubes de luxe !

Moteur V6 de 3,5L DACT de 215 HP. Climatisation. Sacs gonflables de deuxième génération côtés conducteur et passager. Système électronique 4X4 à la volée. Différentiel à blocage. Freinage antiblocage aux quatre roues. Freins à disque ventilé aux quatre roues. Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes, de disque laser et six haut-parleurs. Filet d'arrimage. Régulateur de vitesse. Alarme antivol et télédéverrouillage des portes.

ISUZU
Loin devant.
www.isuzucanada.com

Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Modèle Isuzu Trooper LS 1SC. Cette mensualité est calculée sur un bail de 36 mois et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un comptant initial (ou versement équivalent) de 3850$ ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garanti de 525$ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Isuzu pour un prix de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

CAMPAGNE DE RADAR SYSTÉMATIQUE SUR LA ROUTE 138

« Fin de la récré », avertit la police

Denis Gauthier
Collaboration spéciale

CLERMONT — Les automobilistes qui empruntent la route 138, à la hauteur de Clermont et La Malbaie, ont intérêt à lever le pied. C'est que le police a entrepris une campagne de radar systématique dans l'espoir de baisser la vitesse dans ces secteurs résidentiels.

« Le récréation est terminée. Nous devons redresser la situation avant qu'un drame ne survienne. Dorénavant, ce sera la tolérance zéro », jette le directeur, Benoît Bouchard, en exhibant 70 billets d'infraction émis au cours de la fin de semaine. « Il y a de l'abus. Notre musée des horreurs comprend des infractions dépassant de deux fois la limite permise. »

La défunte police de Clermont s'était fait tout un nom auprès des usagers par son intransigeance. La portion de 2,5 km qui traverse le territoire de la ville était surveillée en permanence et quiconque dépassait la limite affichée de 50 km/h était pratiquement assuré de subir les foudres des patrouilleurs. En une année, le total des billets dépassait allégrement les 150 000$. « Mais leur bilan routier était pratiquement immaculé », relève le chef Bouchard.

La fusion des corps de police de Clermont et La Malbaie a amené de nouvelles pratiques. Les policiers se sont montrés un peu plus complaisants et surtout ils n'effectuaient plus une surveillance systématique du secteur. Le chef Bouchard observe maintenant un très net relâchement et il promet de ramener l'ancienne méthode. « Je me suis stationné pendant deux jours dans le secteur avec une voiture banalisée. J'ai même vu des poids lourds faire carrément fi des feux de circulation », raconte-t-il en promettant une intervention musclée. « C'est une question de sécurité. »

Le même phénomène est observé à l'entrée de La Malbaie. M. Bouchard prévient que les efforts seront mis des deux côtés afin « de développer le réflexe » chez les usagers. Pour le chef, il n'est pas question de transformer la 138 en une machine à dollars. « Si nous n'agissons pas, un accident majeur est prévisible. Pour un policier, entre remettre un billet d'infraction et ramasser des morts et des blessés, le choix est vite fait ! » conclut-il.

Le secteur de Clermont et La Malbaie dans la mire des policiers

PROCÈS DE STEVE LEBEL

La défense demande l'arrêt des procédures

Guy Benjamin
Le Soleil

QUÉBEC — L'avocat de Steve Lebel demande l'arrêt total des procédures contre son client. Le procès de l'accusé devait s'ouvrir ce matin, pour répondre d'une accusation d'homicide involontaire.

L'affaire remonte au mois d'octobre 1996 alors que Lebel est accusé du meurtre de son bambin de quatre mois, mort quelques jours plus tôt du syndrome du bébé secoué. Acquitté de meurtre au stade de l'enquête préliminaire, Lebel doit subir un procès pour homicide involontaire, tel que décidé par la cour supérieure et par la cour d'appel du Québec.

Me Herman Bédard invoque dix articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* et quatre articles du *Code criminel canadien* pour présenter sa requête d'arrêt total des procédures. Le juge Michel Babin sera saisi ce matin de la requête déposée hier.

Selon Me Bédard, la présomption d'innocence de son client a été bafouée par des propos du procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe. Me Lapointe a carrément traité Steve Lebel de tueur d'enfant avant même qu'il ne subisse son procès, écrit l'avocat. Le procureur de la Couronne aurait tenu les propos accusateurs devant la cour supérieure le 16 juin 1997.

Autres raisons invoquées par Me Bédard, Steve Lebel et son épouse, Sophie Alain ont été arrêtés sans mandat le 18 octobre 1996. L'avocat demande donc que les arrestations soient déclarées illégales et veut faire interdire le dépôt de toute preuve découlant des arrestations. Notamment une déclaration obtenue par deux policiers de la Haute-Saint-Charles lorsqu'ils ont interrogé Sophie Alain. Puisque l'arrestation est illégale, la détention l'est tout autant, prétend l'avocat.

L'avocat de l'accusé écrit dans sa requête que le ministère public attaque vicieusement la réputation de Steve Lebel, son intégrité, sa personne, à l'encontre de tous ses droits constitutionnels. Deux voisins de Steve Lebel ont reçu des assignations leur enjoignant de se présenter ce matin au palais de justice pour rendre témoignage pour la poursuite dans la cause de Steve Lebel inculpé de meurtre. Ceci est contraire aux décisions de la cour supérieure et de la cour d'appel qui ont confirmé une accusation d'homicide involontaire, écrit encore Me Bédard. Existe-t-il une règle de droit qui permettrait au ministère public d'écrire de graves faussetés sur des assignations, écrit encore l'avocat.

Steve Lebel demande également à la cour de déclarer illégale, parce qu'elle a été effectuée sans mandat, la perquisition qui a eu lieu à son domicile le jour même de son arrestation.

EN BREF

SAINT-GEORGES

Faire un X sur la pornographie

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, le CALACS Chaudière-Appalaches, se réjouit de l'initiative des psychologues de la commission scolaire Beauce-Etchemin d'intervenir contre la pornographie. « Nous y voyons une retombée positive des campagnes publicitaires que nous avons menées avec « Je fais un X sur la porno », de dire Madeleine Carrier. De plus, en collaboration avec VI-SA-VI, un organisme qui œuvre auprès des conjoints violents, le CALACS a pu développer un outil de sensibilisation destiné aux jeunes de secondaire V. « L'expérience sur le terrain nous démontre que les adolescents, et particulièrement les adolescentes, ont besoin d'arguments pour verbaliser le profond malaise que suscitent ces modèles dans leurs relations amoureuses », a-t-elle fait valoir. L. D.



2646, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
(près de l'hôpital Laval) 656-1902

NOUVELLE CARRIÈRE - VENTE AUTOMOBILE
Il y a toujours des concessionnaires à la recherche de candidats avec une orientation de carrière pour des postes immédiats en **Vente Automobile** avec opportunité d'avancement.
Échelle de revenus **36 000$ - 65 000$** *et plus. Aucune expérience requise!*
- Pour un tarif très raisonnable que vous n'aurez pas à payer au complet tant que vous n'aurez pas un emploi en Vente Automobile

Nous vous offrons:
- Un programme de formation intensif professionnel de 3 jours conçu par des psychologues industriels américains spécialisés en vente automobile et donné par un vrai spécialiste qui a fait ses preuves en Vente Automobile, en Direction des ventes automobiles, en Direction générale de concessions et en Formation des vendeurs automobiles partout au Canada et aux USA.
- Une opportunité à: d'excellents systèmes de paie, de commissions et de bonus - Assurance groupe - souvent une voiture de démonstration - horaire variable - sécurité d'emploi - carrière de prestige motivante avec d'excellentes opportunités d'avancement!
- Plus de 150 concessionnaires du Québec et plus de 500 ailleurs au Canada qui nous font confiance pour recruter et former leur personnel de vente et de direction des ventes.
- Nous sommes les formateurs de la Corporation des Concessionnaires Automobiles de l'Alberta.
- Notre organisation et nos formateurs ont été enregistrés auprès de la SQDM.
- Aide au placement! Nos étudiants se placent dans une proportion supérieure à 80%.
- Une carrière en vente professionnelle vous permettra de vendre n'importe quoi!

Nous vous invitons à assister à une de nos soirées d'information et d'orientation GRATUITE qui se tiendront à l'Auberge Universel, au 2955, boul. Laurier, Sainte-Foy.
Votre choix de soirée: le mardi 18 mai à 19h30 ou le mercredi 19 mai à 19h30
Arrivez tôt, places limitées: La salle sera ouverte à partir de 19h
Equité d'emploi - Bienvenue gradues CEGEP/Université
Académie Canadienne de l'Automobile Inc.
Succursale: 7575, Transcanadienne #500, Ville St-Laurent - Bureau-chef: 4-1604, 27, av. SW Calgary
CALGARY - MONTRÉAL - TORONTO - VANCOUVER - NEW YORK - JACKSONVILLE - HOUSTON - SAO PAULO
1432593

Maxi flexibilité. Mini prix.

1,9% à la location ou à l'achat**

La VENTURE de Chevrolet

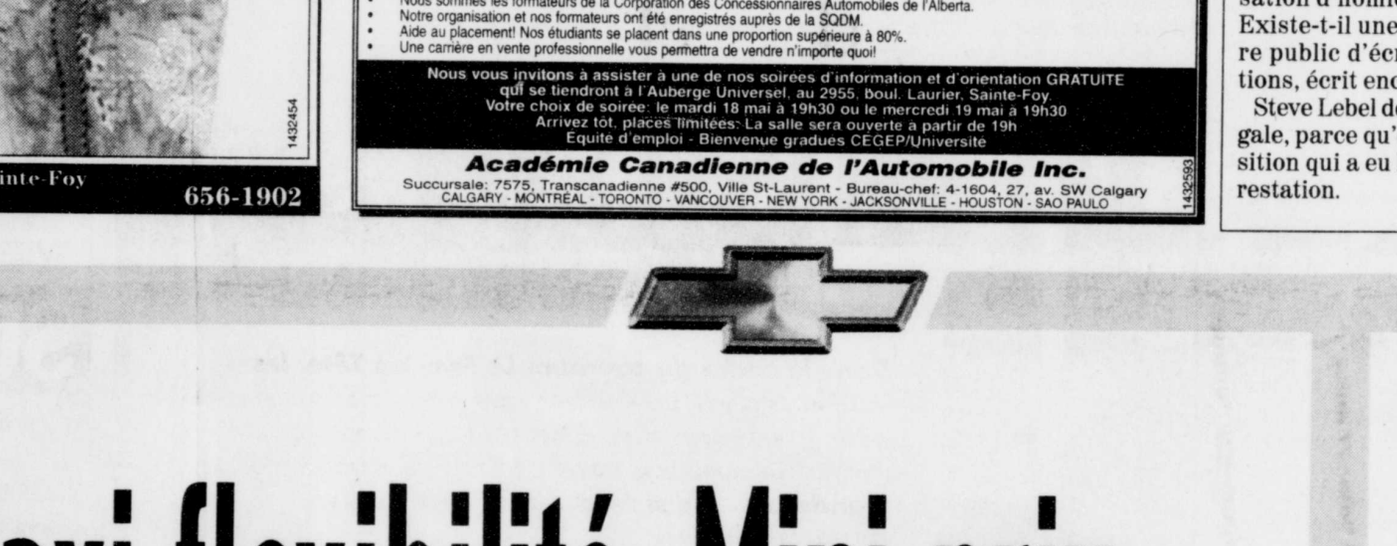
★★★★★
La Venture de Chevrolet est le premier véhicule (voiture ou camion léger) à avoir reçu la mention cinq étoiles, l'indice de sécurité le plus élevé, à la fois pour le conducteur et les passagers, lors des tests d'impact latéral.†

Configuration de sièges no 12††

Maxi pratique.
Multiples possibilités d'aménagement intérieur pour 7 personnes.

Configuration de sièges no 20††

Maxi puissance.
Moteur V6 de 3,4 litres développant 185 chevaux, boîte automatique 4 vitesses.



Maxi ouverture.
Porte latérale coulissante.

Configuration de sièges no 8††

Maxi sono.
Radiocassette AM/FM stéréo.

Maxi contrôle.
Verrouillage des portes et rétroviseurs chauffants à commande électrique. Volant inclinable. Climatiseur.

Maxi sécurité.
Sacs gonflables côtés conducteur et passager types latéraux et frontaux, freins antiblocage aux quatre roues.

Configuration de sièges no 31††

228$/mois* location 36 mois
transport et préparation inclus

Comptant	Mensualité
0$	342$
1 894$	288$
3 995$	228$

La Venture 1999. Devenir parents, c'est avoir à faire face à davantage de responsabilités. Dorénavant, le moindre coup de pouce est le bienvenu. Voilà pourquoi sa personnalité très flexible la rend vite très attachante. Tout ça avec le plein en équipement de série et surtout à mini prix.

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1999 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) (voir tableau). Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 425$ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. **Taux de financement de 1,9 % jusqu'à 36 mois à la location et jusqu'à 48 mois à l'achat. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. †Tests effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). ††Certaines configurations de sièges illustrées sont possibles avec les sièges modulaires offerts en option. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez www.gmcanada.com

CHEVROLET Oldsmobile GM

La Venture. La Maxi Mini Van.

BÉBÉ LAISSÉ SANS SURVEILLANCE

Le père accusé

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

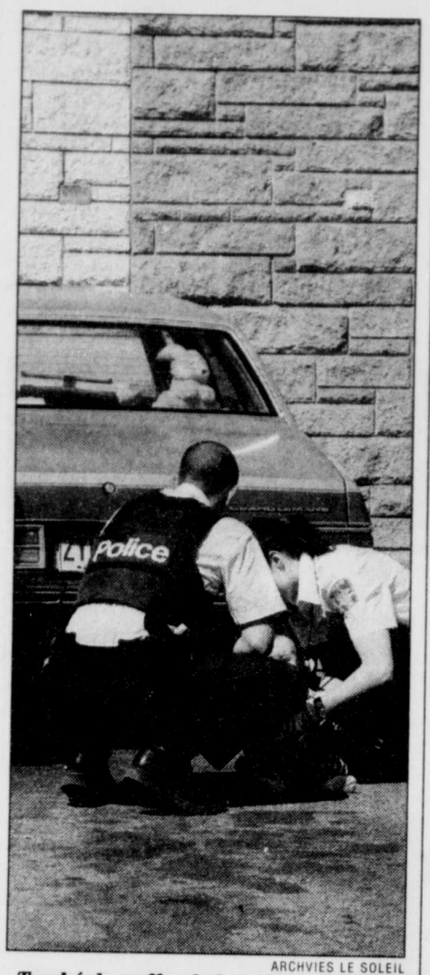
QUÉBEC — Le Beauportois de 33 ans, dont le poupon de 10 mois avait chuté après avoir été laissé sans surveillance sur le coffre de sa voiture, a été accusé, hier, d'avoir abandonné son bébé, mettant ainsi sa vie en danger.

L'homme, qui selon les policiers était intoxiqué au moment du drame, a enregistré, par la voix de son avocat Me André Gaulin, un verdict de non-culpabilité. La Couronne ne s'est pas opposée à sa remise en liberté mais il a dû s'engager pour un montant de 1000$ et se soumettre à certaines conditions dont l'interdiction de se trouver seul en présence d'un enfant de moins de 10 ans et de consommer de l'alcool ou de fréquenter les débits de boisson.

Quant au bébé, il n'a heureusement pas subi de blessures sérieuses et il devait retrouver sa maman hier. Des représentants de la Direction de la protection de la jeunesse ont rencontré cette dernière et, à la lumière de ce qu'ils ont constaté, ils ne se sont pas opposés à ce qu'elle retrouve son enfant.

« Notre travail était de nous assurer que le bébé était en sécurité et nos intervenants ont jugé que la mère était tout à fait apte à s'occuper de son bébé », a expliqué le porte-parole de l'organisme, Jean Lortie.

Le père devra retenir au tribunal le 4 juin,. alors que la Couronne divulguera sa preuve.



ARCHVIES LE SOLEIL
Tombé du coffre de la voiture, le bébé n'a pas subi de blessures sérieuses.

CENTRE JEUNESSE

En proie à une violente crise, un adolescent se fracture un bras

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

QUÉBEC — Un adolescent de 17 ans séjournant au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches, s'est fracturé le bras, vendredi, alors qu'en proie à une violente crise, il donnait du fil à retordre à deux agents qui tentaient de le maîtriser.

Le jeune, qui est suivi en pédopsychiatrie, ne répondait plus à aucune requête des intervenants ce qui a forcé ces derniers à demander l'intervention d'agents qui ont dû utiliser la méthode de contention physique. Au cours de l'intervention où il était, semble-t-il, très agité, l'adolescent se serait frappé contre un mur, s'infligeant une fracture.

Afin de maîtriser le jeune et protéger le personnel, les agents ont utilisé la méthode de contention physique

« Il s'agit d'un événement malheureux mais nous devions agir car le jeune aurait pu être dangereux pour les autres ou pour lui-même », a expliqué le directeur du centre, Pierre Cloutier, soulignant qu'il s'agissait du premier incident du genre depuis les trois ans où il occupe ses fonctions. Dans la dernière année, la contention physique a été utilisée à 71 reprises au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.

La direction de l'établissement examinera attentivement les circonstances entourant l'événement pour en tirer toutes les leçons qui pourraient servir à éviter qu'un tel incident se reproduise. « Nous avons également demandé à la Sûreté municipale de Lévis d'enquêter pour être certains que tout était fait dans les règles », a ajouté M. Cloutier.

« Ce genre d'intervention est risqué à la fois pour le jeune et pour les agents. Mais il est toujours moins pire d'intervenir que ce que ce serait si on n'intervenait pas », a pour sa part mentionné Anne Robitaille, porte-parole du Centre.

Après un bref séjour à l'hôpital, le temps de se faire confectionner un plâtre, le jeune était de retour à l'établissement. Selon le directeur, il était conscient de sa responsabilité dans cette histoire.

Voleurs de coussins gonflables

Lors d'une intervention dans le cadre de l'opération OTTO, visant à sensibiliser les automobilistes à la problématique des vols de voitures, des agents de la Sûreté du Québec ont découvert, dans le coffre d'un véhicule conduit par deux Montréalais sur l'autoroute 20 à la hauteur de Saint-Appolinaire, sept coussins gonflables de marque Honda. Ce genre de vol inusité serait de plus répandu selon les policiers. « Un coussin vaut environ 1000$ et les individus pouvaient les vendre 500$ sur le marché », a expliqué la porte-parole de la SQ, Ann Matthieu. Les deux hommes, âgés de 36 et 42 ans, ont comparu hier, au palais de justice de Québec, pour y être accusés de vol et de recel. F.S.

Importante saisie

Les policiers de la Sécurité publique de Saint-Georges ont perquisitionné deux appartements de la 157e Rue et saisi une importante quantité de stupéfiants. Selon l'enquêteur Rémi Tardif, la drogue était destinée à la revente dans des écoles de Saint-Georges. Quatre suspects ont été arrêtés dont deux mineurs. L. D.

loto-québec résultats

Banco — Tirage du 99/05/17
07 08 10 12 20
23 26 29 32 33
35 37 39 41 47
49 55 57 58 63

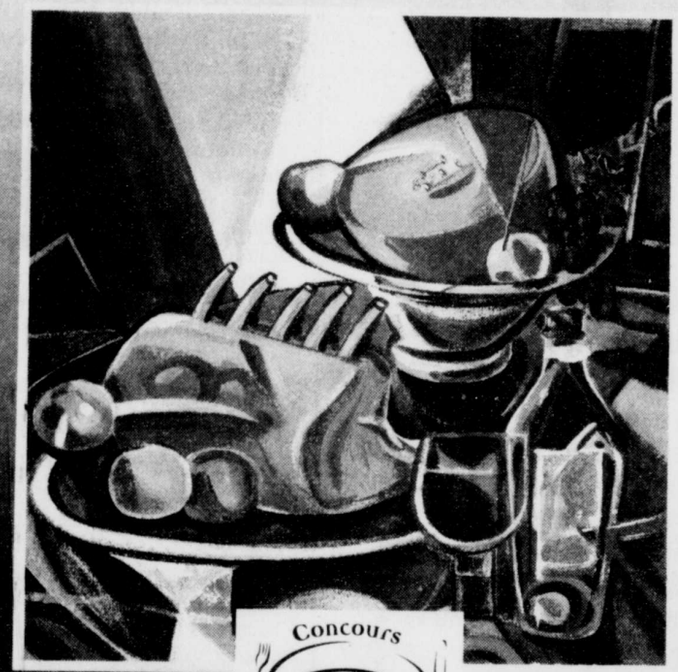
La Quotidienne — Tirage du 99/05/17
3 4
777 6602

Extra — Tirage du 99/05/17
NUMÉRO: 316037

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité. 1431901

Avis aux fins connaisseurs...

Le concours Le Porc en Tête est de retour!



Plus de 12 000 $ en prix à gagner!

Dans le cadre du concours Le Porc en Tête, les meilleurs chefs du Québec font preuve d'ingéniosité pour vous concocter, chacun à leur façon, une recette exclusive à base de Porc du Québec, cette viande blanche si tendre et si savoureuse.

Cette année, le Manoir Richelieu est fier de s'associer à ce délicieux concours qui récompense la créativité, l'excellence et la maîtrise de l'art culinaire... Des valeurs que partage le Manoir Richelieu aujourd'hui centenaire.

Participez en remplissant le bulletin de participation et courez la chance de gagner...

La Grande Détente au Manoir Richelieu...

7 forfaits d'une valeur d'environ 1300 $ chacun à gagner*.

Comment participer :
Remplissez le bulletin de participation et retournez-le avant le 21 mai 1999 minuit à l'adresse indiquée. Chacun des sept forfaits au Manoir Richelieu comprend deux nuits, les soupers, les petits déjeuners, une ronde de golf ainsi qu'une session de spa pour deux personnes.

Participez en dégustant un mets de maître et courez la chance de gagner...

Le Grand Festin...

21 forfaits gastronomiques d'une valeur de 150 $ chacun à gagner*.

Comment participer :
Rendez visite à l'un des chefs en compétition et mettez votre grain de sel dans l'évaluation de sa recette concoctée spécialement pour le concours Le Porc en Tête.

En évaluant ces mets de maître, vous courez la chance de gagner l'un des 21 forfaits gastronomiques. En plus, vous devenez automatiquement admissible au tirage de l'un des sept forfaits détente au Manoir Richelieu. Tous les détails dans les restaurants participants.

Québec
Restaurant Le Moulin de St-Laurent
Chef Luc Samson
St-Laurent, Île d'Orléans
(418) 829-3888

La Maison Serge Bruyère
Chef Éric Chabot
Québec (418) 694-0618

Restaurant Le Temps des cerises
Chef Vincent Montcalm
Danville (819) 839-2818

Le Capitole de Québec
Chef Serge Gagné
Québec
(418) 694-9930

Restaurant La Perle du Roy
Chef Jean-Yves Trudel
Cap-Santé
(418) 285-5868

Restaurant Le Canard Huppé
Chef Philip Rae
St-Laurent, Île d'Orléans
(418) 828-2292

Restaurant Le Caucus
Chef Renée Lévesque
Québec
(418) 647-2411 poste 6648

Restaurant Le Parlementaire
Chef Martin Duclos
Québec (418) 643-7448

Restaurant La Tyrolienne
Chef Gaétan Langevin
Sainte-Foy (418) 651-6905

Château Bonne Entente
Chef Ben Saïd Lotfi
Sainte-Foy (418) 653-5221

Bulletin de participation — S.V.P écrire en caractères d'imprimerie
Nom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél : ( ) Âge :
Retournez ce bulletin dûment rempli avant le 21 mai 1999 minuit : Concours Le Porc en Tête, C.P. 15180, Québec, Québec G1K 7X2

LE SOLEIL — LE MANOIR RICHELIEU — Concours Le Porc en Tête

Saguenay / Lac St-Jean
Restaurant Le Privilège
Chef Diane Tremblay
Chicoutimi (418) 698-6262

Auberge des Îles
Chef Mario Brisson
Saint-Gédéon (418) 345-2589

Hôtel de la Grotte
Chef Christian Tremblay
Lac Bouchette (418) 348-6344

Bas St-Laurent
Restaurant La Paysanne
Chef Pascal Androdias
L'Islet-sur-Mer (418) 247-7276

Charlevoix
Auberge Au Petit Berger
Chef Gilles Bernard
La Malbaie, Pointe-au-Pic
(418) 665-4428

La Pinsonnière
Chef Jeannot Lavoie
Cap-à-l'Aigle (418) 665-4431

Mauricie
Motel/Restaurant Claire Fontaine
Chef Sébastien Laroche
Plessisville (819) 362-6388

Restaurant Le Perce Neige
Chef Steve Pratte
Cap-de-la-Madeleine
(819) 375-0434

Auberge Le Baluchon
Chef André Poirier
Saint-Paulin (819) 268-2555

Gaspésie
Restaurant Marée Soleil
(Quality Inn Gaspé)
Chef Martin Gilbert
Chef Desmond Ogden
Gaspé (418) 368-0013

Hostellerie Baie Bleue
Chef Yannick Ouellet
Carleton (418) 364-3355

Pour connaître la liste des établissements ailleurs au Québec, rendez-vous à bon porc sur le web : **www.leporcduquebec.qc.ca**

Le concours est en vigueur du 10 au 21 mai 1999. *Un tirage dans chacune des sept régions aura lieu le 15 juin 1999. Pour obtenir les règlements complets, écrivez à : Concours Le Porc en Tête, Le Porc du Québec, 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 3Y9.

Parrainé par Société des chefs, cuisiniers et pâtissiers du Québec
Club Les Toques Blanches Internationales
Présenté par Le Porc du Québec

Aviatic club
Cuisine sans frontières
MERCREDI SOIR
SUSHI 1$
GARE DU PALAIS 522-3555
Deux heures et demie de stationnement gratuit sous la gare.
1432007

LES 2 PLUS PRESTIGIEUX MAGAZINES DE QUATRE ROUES MOTRICES SONT UNANIMES SUR UN POINT
LE 4 ROUES MOTRICES DE L'ANNÉE 1999
LE SEUL ET UNIQUE!
JEEP GRAND CHEROKEE
Revue Petersen's 4 Wheel & Off Road
Revue Four Wheeler



À seulement **399$*** par mois
Location 36 mois, utilisation 61 200 km
Comptant de 2995$ ou échange équivalent
Transport et préparation inclus, taxes en sus.
Avec 0$ comptant - 523$ par mois
GOSSELIN
CHRYSLER / DODGE / JEEP
ST-NICOLAS 831-2050
www.gosselinauto.com 1431398

parlez l'anglais, le français ou l'espagnol à partir de 299 $*

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensiez, et ceci grâce à notre méthode de renommée mondiale, à nos professeurs qui enseignent leur langue maternelle, ainsi qu'au soutien pédagogique de Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue, et les cours sont offerts à votre convenance, soit durant la journée, le soir ou le samedi.

D'autres langues sont également disponibles. Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

- Cours déductibles d'impôts -
- Agréé par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Emploi-Québec -

*Prix calculé en fonction d'une classe d'au moins 6 (six) élèves. Taxes non incluses.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Berlitz
880, aut. Dufferin-Montmorency
529.6161
Visitez notre site Web à www.berlitz.ca
JS-1431402
© 1999 Berlitz Canada Inc.

FUITE DE MÉDICAMENTS DE L'ARMÉE

Valcartier ignore le comment et le pourquoi

Claudette Samson
Le Soleil

QUÉBEC — Les autorités de la base militaire de Valcartier ne peuvent expliquer pourquoi le militaire Daniel Labonté avait chez lui quelque 92 article médicaux, incluant des médicaments sous ordonnance qui ne lui avaient pas été prescrits, lorsque ses proches ont fait l'inventaire de sa résidence après sa mort.

Daniel Labonté a assassiné sa conjointe Martine Lefebvre avant de se donner la mort, le 1er novembre dernier, à Saint-Nicolas. Le coroner Jean-Marc Picard a noté dans son rapport sur ce décès qu'une « quantité énorme de médicaments et de divers articles médicaux » appartenant à l'armée avait été découverte. Cette fuite l'a incité à transmettre le dossier aux autorités des forces armées.

En tant qu'adjoint médical à la Citadelle, Daniel Labonté avait accès à la pharmacie, a expliqué hier le capitaine Christian Lemay. Après sa mort, une « équipe de succession » s'est rendue à sa résidence pour reprendre possession du matériel prêté par l'armée, ce qui est une procédure normale.

Les militaires et les proches ont toutefois trouvé du matériel non autorisé.

Une enquête interne a permis de déterminer qu'une clé de la pharmacie avait disparu, et la serrure a été changée. Rien ne permet de dire que c'est Daniel Labonté qui avait cette clé, note cependant le capitaine Lemay.

À la suite de cet événement, les autorités médicales ont réitéré l'interdit d'apporter à la maison du matériel non autorisé, a noté M. Lemay, en soulignant le caractère inacceptable du geste. Par contre, souligne-t-il, il faut donner aux gens les moyens de faire leur travail. « Si l'adjoint médical a besoin de trois clés pour pouvoir donner une Tylenol, il y a un problème. »

Cette tâche repose en partie sur l'éthique et le professionnalisme des gens, dit-il.

FRAUDE ET ABUS ENVERS L'ÉTAT

Jean Campeau implore la clémence du juge l'endroit de l'accusé

Guy Benjamin
Le Soleil

QUÉBEC — Jean Campeau, ancien ministre des Finances et du Revenu du Québec sous le gouvernement Parizeau, implore la clémence du juge à l'endroit de Claude Lafrance. Ce dernier a été reconnu coupable de fraude et d'abus de confiance aux dépens du gouvernement du Québec, pour un montant de 337 660$.

Campeau témoignait hier matin lors des représentations sur sentence dans l'affaire de Lafrance, un gestionnaire de 50 ans, dont les quatre sociétés ont obtenu des contrats du Secrétariat à la restructuration.

L'organisme mis sur pied par le gouvernement péquiste, élu à la fin de 1994, devait dire aux Québécois comment le Québec allait vivre les changements advenant son accession à la souveraineté, à la suite d'un OUI au référendum. C'est ce qu'on appelait alors les rapports LeHir, du nom du député responsable du dossier.

Lafrance a été reconnu coupable le 4 mai par le juge Yvon Mercier pour des actes de fraude et d'abus de confiance qui se sont déroulés entre janvier et novembre 1995. Jean Campeau était alors le ministre des Finances, poste qu'il a quitté le 3 novembre 1995.

Dans son témoignage, Campeau a décrit Lafrance comme un homme qui lui a toujours semblé franc. Les deux hommes se connaissent depuis 1994 et se voyaient trois jours par année, à l'occasion d'une retraite fermée chez les Pères Trinitaires, à Granby, pendant la semaine sainte. Sauf une année, alors que l'ancien ministre n'a pas assisté à la retraite. Quelques autres rencontres par année s'ajoutent, lors des déjeuners de la prière, au club Saint-Denis.

Les deux hommes se connaissent depuis 1994

Lors de ces quelques rencontres, Campeau a appris que Lafrance était impliqué dans la Société Saint-Vincent-de-Paul, que c'était un homme qui s'occupait des plus démunis.

Le procureur de la Couronne, Me Serge Brodeur, ne s'est pas laissé attendrir par les propos du témoin de la défense. Il réclame une peine d'emprisonnement, mais laisse au juge le soin d'en déterminer la durée. Selon Me Brodeur, aucune circonstance atténuante ne joue en faveur de l'accusé. Il a insisté sur la préméditation des gestes posés par Lafrance, et sur les moyens habiles et subtils utilisés pour arriver à ses fins.

L'avocat de la défense, Me Raphaël Schachter, a demandé au juge d'envisager toute sanction autre que la prison contre son client. À la limite, si le juge impose une peine d'emprisonnement, il devrait s'agir d'une sentence à purger dans la société.

Me Schachter considère que son client a déjà été puni, notamment par la médiatisation de sa cause. L'homme occupait auparavant des emplois qui lui rapportaient 125 000$ par an. Il doit maintenant vivre avec des revenus de 35 000$.

Le juge Yvon Mercier prononcera sa sentence le 3 juin. Le jugement de culpabilité prononcé le 4 mai fait déjà l'objet d'un appel. De plus, Lafrance doit se débattre dans une poursuite civile alors que le gouvernement lui réclame des dommages et intérêts de 60 000$.

Option Subaru
2505, boul. Henri-Bourassa
Québec
648-9518

Vachon Subaru
1093, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
387-7510

Acadia Subaru
Boul. de la Capitale
(sortie Pierre-Bertrand), Québec
681-6000

Lévis Subaru
4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis
833-1960

À ce prix-là, nos L vont s'envoler !

Forester L



Meilleur résultat dans sa catégorie aux essais de collision**

• Traction intégrale • Transmission manuelle • Moteur 2,5 litres • Freins ABS à 4 capteurs, 4 circuits • Portes et fenêtres électriques • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande • Porte-bagages au toit • Stéréo AM/FM 80 W, 4 haut-parleurs, lecteur de cassette

et plus encore...

Legacy L édition « Anniversaire »



• Traction intégrale • Transmission manuelle • Moteur 2,2 litres • Roues en alliage 15 po à 5 rayons • Climatiseur • Régulateur de vitesse • Freins ABS à 4 capteurs, 4 circuits • Rétroviseurs extérieurs chauffants à télécommande • Stéréo AM/FM 80 W, 4 haut-parleurs, lecteur de cassette

et plus encore...

299$* par mois

Transport et préparation inclus

SUBARU

L'atTraction intégrale MD

* Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. FORESTER L (SWL-4X5S-PS) : versement initial de 3 445 $ ou échange équivalent. LEGACY L (SWL+4X5S-D2) : versement initial de 2 999 $ ou échange équivalent. Allocation de 20 000 km par année, 8 ¢ du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sujet à l'approbation de crédit. Modèles illustrés peuvent différer. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. www.subaru.ca

** Essais de collision avant à 65 km/h, pour les petites sportives utilitaires, réalisés par l'Insurance Institute for Highway Safety (É.-U.); 10/11/98.

1432397

EN BREF

CHUTE-AUX-OUTARDES

Voies de fait et menaces de mort

Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC Manicouagan ont eu fort à faire pour maîtriser un individu sous l'effet d'alcool et de stupéfiants samedi soir à Chute-aux-Outardes. Appelés sur les lieux, les policiers se sont faits brasser et menacer de mort par l'homme, qui refusait de les suivre. Jimmy Morin, 23 ans, de Chute-aux-Outardes, devait comparaître hier au palais de justice de Baie-Comeau pour répondre à des accusations de voies de fait sur un agent de la paix, menaces de mort envers un agent et entrave au travail des policiers. S.P.



L'an 2000 est-il une année d'élection ?

Ce devrait l'être, car ceux qui ont pensé à accorder un allégement fiscal pour l'an 2000 sont sûrs de l'emporter.

Le moment est tout indiqué pour votre entreprise d'accéder à la qualité supérieure d'un serveur Compaq ProLiant. Et à l'achat d'un ProLiant, vous avez droit non seulement à un allégement fiscal, mais vous obtenez aussi sans frais un écran Compaq de 17 po. Alors, comptez sur le soutien de nos Services *Healthcheck* pour l'évaluation de conformité à l'an 2000 — quelles que soient vos tendances politiques. Pour un plus grand choix de réponses, de meilleures réponses, visitez le site www.compaq.ca/leproliant ou appelez-nous au 1 800 567-1616.

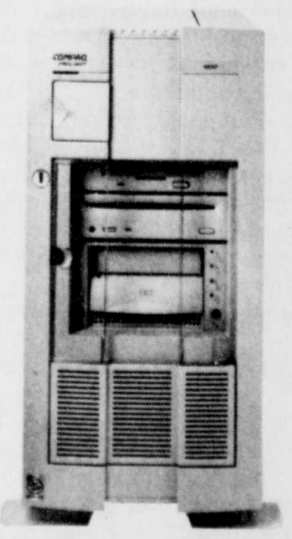
PLATE-FORME D'ÉLECTION : PLATE-FORME COMPAQ

Le gouvernement fédéral a créé un programme ponctuel permettant aux entreprises d'amortir à 100 % leurs achats de matériel informatique en remplacement de systèmes non conformes aux normes de l'an 2000. Cette offre prend fin le 30 juin 1999. Pour de plus amples renseignements, appelez-nous au 1 800 567-1616.

LE PROLIANT : UN VOTE DE CONFIANCE

Une raison de plus de faire confiance au ProLiant : en plus de tout le reste, à l'achat de chaque ProLiant, vous obtenez sans supplément un écran Compaq de 17 po.

intel inside pentium® III



COMPAQ De meilleures réponses℠

LE QUÉBEC LE CANADA

REVENU MINIMUM GARANTI

Chartrand et Sirois même combat

Méfiez-vous! tranche un économiste de la CSN

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC—C'est justement parce que le richissime homme d'affaires Charles Sirois et le militant socialiste Michel Chartrand sont cette fois du même bord qu'il faut se méfier du revenu minimum garanti comme panacée universelle à la pauvreté et au chômage.

L'avertissement est venu, hier, du vétéran économiste de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), François Aubry, alors qu'il prenait la parole au congrès annuel de la centrale, à Québec. Cette mise en garde constituait même une sorte de testament de son auteur, puisque c'était la dernière sortie publique de sa longue carrière de 25 ans à la CSN. C'est désormais la préretraite pour Aubry, à 55 ans.

La CSN veut lancer un débat majeur sur la question

Le président Gérald Larose a présenté le document-conférence de l'économiste comme mise en jeu d'un débat de fond majeur qu'entend faire la centrale syndicale sur la question, au tournant du siècle et du millénaire.

« J'avais le mandat de faire voir tous les dangers de l'idée, de manière à favoriser un débat qui soit le plus éclairé possible », a tenu à expliquer l'économiste aux journalistes, après coup.

Il a rappelé que l'idée du revenu minimum garanti, aussi appelé revenu de citoyenneté ou allocation universelle, est venue de tous les côtés à la fois, depuis déjà pas mal d'années.

Du Crédit social qui préconisait le salaire de la mère au foyer à une certaine époque; de Charles Sirois, partisan du néolibéralisme et pilier du Parti libéral du Québec; de Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec. Puis du syndicaliste Michel Chartrand, chef du Rassemblement pour l'action populaire; et de l'ex-felquiste Paul Rose, chef du Parti de la démocratie sociale.

« Si c'est pour des valeurs de solidarité sociale et de compassion, a dit François Aubry en entrevue, je suis bien d'accord pour pareil concept. Mais si c'est pour sortir l'État du champ de la responsabilité sociale, comme le propose Charles Sirois, je ne marche plus du tout. »

Aubry reproche principalement à Sirois d'assortir son idée du revenu universel de la suppression de toutes les formes d'assurances sociales collectives. « Tout le monde a son petit magot, tout le monde devient responsable, est à peu près sa position. Autrement dit, on vous donne du fric, mais fermez-vous la gueule. »

Où faudrait-il situer la barre? se demande Aubry. Aux 6000 $ actuels de l'aide sociale? Aux 12 000 $ du salaire minimum? Ou à 15 000 $?

Les avantages incontestables, note Aubry: revenu pour tous plutôt que l'impossible défi contemporain du travail pour tous, droit acquis sans condition à la naissance et facilité d'administration.

Obstacles: coût, financement, chambardement profond du sens du travail, danger d'exclusion consacrée d'une partie de la population.

« On ne peut pas tester puis reculer, affirme Aubry. Il faut d'abord faire le débat au complet. Mais je crois que la société québécoise n'est pas prête, à ce moment-ci, à donner de l'argent sans aucune obligation de la part du destinataire. »

Drame au cirque

Un jeune Américain, employé d'un cirque de passage à Timmins, dans le nord de l'Ontario, a été tué samedi par un éléphant dont il avait la charge. Shayne Gressett, âgé de 23 ans, était à l'emploi du Cirque Leonardo, une compagnie de Montréal. Il était l'assistant de l'entraîneur des éléphants. Vers 17h40, il s'affairait à préparer l'animal pour le prochain spectacle auquel il participait quand la bête lui a donné un coup de pied fatal à la tête. Gresset est décédé des suites de ses blessures. (PC)

VENTE DES CIGARETTES AUX MINEURS

Contrôlés et harcelés

Les dépanneurs pressent Ottawa de rendre sa loi plus équitable

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Les « dépanneurs » se disent persécutés par le fédéral dans l'application de la loi interdisant la vente de cigarettes aux jeunes. Ils réclament de criminaliser la possession de tabac pour que les adolescents soient aussi tenus responsables de leurs gestes.

C'est ce qu'indique l'Associations des marchands détaillants de l'Est du Québec, dans une lettre expédiée le 13 mai, au ministre fédéral de la Santé, Allan Rock.

Le directeur adjoint de l'organisme, regroupant 950 propriétaires d'épiceries indépendantes ou autres « dépanneurs », situés dans l'Est de la province à partir de Trois-Rivières, y précise que sa sortie vise à trouver « des solutions pour rendre votre loi plus équitable ».

Yves Servais fait valoir que seuls les propriétaires d'établissements se font « contrôler et harceler par les inspecteurs de Santé Canada. Ils sont seuls également à être criminalisés et à payer des amendes. »

Les griefs de l'AMDEQ portent sur les méthodes employées par les fonctionnaires. « Nous trouvons inacceptable d'engager des mineurs âgés de 16 ou 17 ans, mais qui ont l'apparence de jeunes adultes de 19, 20 ou 21 ans. » Aux yeux de l'organisme, la légalité même du « subterfuge » serait douteuse.

« Nous demandons au gouvernement



PC

Les proprios de dépanneurs suggèrent de rendre le tabac illégal chez les mineurs.

(...) d'aller au bout de ses convictions et de rendre le tabac illégal chez les moins de 18 ans », ajoute M. Servais. Il donne l'exemple de la loi qui interdit aux « ados » d'acheter de l'alcool. En entrevue, le porte-parole a précisé qu'une telle législation existe dans pas moins de 30 États américains.

Selon lui, les jeunes adultes et les parents, qui servent souvent d'intermédiaires, devraient aussi faire l'objet de la surveillance des inspecteurs. En faisant reposer le fardeau de l'interdiction sur les épaules du marchand, cela provoque du « stress et de la violence verbale » avec des clients, a-t-il soutenu.

Daniel Cusin, propriétaire de l'Accommodation La Source, à Boischatel, a témoigné qu'il a eu maille à partir avec des consommateurs. Il a multiplié les exemples, du père qui l'engueule de ne pouvoir acheter un paquet de cigarettes pour « son jeune », à la mère de famille de 22 ans, ulcérée, a dit M. Cusin, de se faire « demander ses cartes ».

La criminalisation de la possession de tabac lui apparaît chose normale. M. Cusin a écrit, en janvier, une lettre au ministre Rock, demeurée sans réponse. « L'enfant n'a pas le droit d'acheter des cigarettes, mais il a droit d'en fumer. C'est ahurissant. »

En entrevue, il a précisé qu'un directeur d'école lui a confessé qu'il indique aux jeunes « où aller fumer ». Un policier lui aurait confié que les centres d'accueil, pour jeunes délinquants, fournissent à l'occasion les cigarettes, illégalement, « avec l'argent de nos taxes ».

17 AMENDES EN DEUX ANS

Tout en mentionnant qu'il saisira bientôt Québec des mêmes requêtes, M. Servais n'a pu préciser au SOLEIL le nombre d'amendes et d'avertissements qui ont été distribués par les inspecteurs fédéraux. La surveillante de l'unité des produits du tabac au Québec, pour Santé Canada, Danièle Vouligny, a laissé entendre que le total demeure fort modeste.

Selon le ministère, de 50 à 55 % des commerces québécois vendent des cigarettes aux jeunes. En 1996, 11 dossiers ont conduit à l'imposition d'amendes; en 1997, il y en a eu cinq. Aucun des montants ne dépasse 800 $. Mme Vouligny a souligné qu'elle ne dispose que de dix inspecteurs pour 40 000 points de vente.

Elle a insisté sur le travail de prévention. Dans la région de Québec, 90 des 281 commerces visités ont reçu un avertissement, depuis avril 1997. De ces 90 établissements, 37 ont été l'objet d'une seconde visite et un seul a été pris en défaut.

La responsable s'est défendue de l'accusation de vouloir « piéger » les commerçants. « Nous prenons des jeunes de 15, 16 ans qui ont l'air d'avoir 15, 16 ans. Nous disons aux marchands "si vous avez des doutes, demandez les cartes d'identité". »

La prison à vie selon Harris



PC

L'épouse du premier ministre Mike Harris, Janet, a pleuré hier en entendant le récit de familles de victimes d'actes criminels, qui étaient venues remercier son mari de s'être montré impitoyable envers les criminels. Le chef conservateur soutient qu'il aimerait vivre dans un pays où une sentence d'emprisonnement à vie signifie vraiment que le détenu passe le reste de ses jours derrière les barreaux. Durant son premier mandat, le gouvernement Harris a revu le système de libération conditionnelle, de manière à resserrer les critères d'admission. Résultat: de nombreuses demandes de libération conditionnelle ont été refusées ces dernières années. En ce 12e jour de campagne électorale, M. Harris en a profité pour dépeindre son rival libéral, Dalton McGuinty, comme un homme « mou » sur la question de la criminalité. Ce dernier n'a pas tardé à riposter, dénonçant une fois de plus les coupes du gouvernement dans le secteur de la santé.

NOUVEAU-BRUNSWICK

La GRC met fin à un party

Une trentaine de jeunes et leurs parents portent plainte à la Commission

MONCTON (PC) — Une trentaine de jeunes ainsi que leurs parents de la région de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ont officiellement déposé une plainte hier à la Commission des plaintes du public contre la GRC et aussi auprès du Commissariat aux langues officielles à la suite de l'intervention des agents de la GRC, vendredi soir dernier, pour mettre un terme à une fête d'adolescents.

Les agents de la GRC ont évacué des adolescents d'une résidence de West Street parce qu'ils étaient bruyants et que des bagarres auraient éclaté. Mais plusieurs témoins affirment que les policiers ont usé de force excessive pour mettre un terme aux réjouissances.

Une intervention musclée, selon des témoins

Selon le témoignage des jeunes présents, les policiers n'y ont pas été de main morte en arrêtant six d'entre eux. Certains affirment avoir été projetés violemment au sol avant d'être solidement menottés.

Vanessa Campbell affirme avoir dû retirer l'élastique de sa longue jupe avant d'enfiler une salopette de prisonnier devant les regards indiscrets de certains policiers masculins. Les officiers ont dit à la jeune fille de 15 ans qu'ils ne voulaient pas qu'elle tente de se suicider.

Encore sous le choc, les jeunes ont affirmé que personne ne consommait de l'alcool à l'extérieur de la résidence et que tous avaient collaboré avec les policiers.

Une version corroborée par la GRC puisque aucune accusation n'a été déposée.

Selon Me Donald Poirier, un professeur de droit à l'Université de Moncton invité à conseiller le groupe, plusieurs jeunes ont été injuriés, insultés, poursuivis et même bousculés par les policiers. « Les policiers ont aussi refusé de s'identifier et n'ont pas dit aux jeunes pourquoi on les arrêtait », précise Me Poirier.

Ce dernier souligne que les plaintes déposées représentent le seul recours possible pour le groupe de jeunes et leurs parents.

« Nous aurions aimé déposer des accusations criminelles mais les policiers ont refusé de s'identifier », indique Me Donald Poirier. Une situation qui en laisse plusieurs songeurs.

Plusieurs parents étaient aussi sur place pour apporter leur appui aux jeunes. « Les jeunes avaient le droit de demander à ces policiers-là de s'identifier. On ne cesse pas d'avoir des droits parce qu'on a pris un verre », indique Monique Arsenault, la mère d'une des adolescentes.

Aussi présent lors de la conférence de presse, Richard Beaudin s'expliquait mal les marques laissées par les menottes sur les poignets et les avant-bras de sa fille. « Quand je suis allé chercher ma fille, vers 2h00 du matin, j'ai vu les ecchymoses sur ses mains. Elle a pourtant demandé aux policiers de les desserrer durant au moins une vingtaine de minutes », explique-t-il.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Peu de controles dans le privé

MONTRÉAL — Les employés d'entreprises appelés à utiliser des renseignements personnels devraient être mieux formés et il devrait y avoir davantage d'inspecteurs pour vérifier l'usage que les compagnies font de ces renseignements.

Voilà quelques conclusions qui ressortent d'une recherche effectuée par l'ancienne Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, qui s'appelle aujourd'hui Action réseau consommateur, et le Centre pour la défense de l'intérêt public, une organisation sans but lucratif.

Les deux organismes ont voulu tester le niveau de connaissance des règles de protection des renseignements personnels auprès des employés d'institutions financières, de pharmacies, d'un grand magasin et d'une compagnie aérienne.

Pour les fins du test, on a par exemple demandé quels renseignements il fallait donner pour ouvrir un compte en banque ou obtenir une carte de points et on a demandé quel usage serait fait de ces coordonnées.

Les auteurs ont constaté qu'en général, les entreprises qui avaient formé leur personnel sur ces questions de vie privée respectaient bien les règles. Les employés de la Banque Royale et de la CIBC se sont très bien tirés d'affaires, soulignait en entrevue depuis Vancouver Mme Marie Vallée, coauteure de l'étude. Elle note que beaucoup d'énergie a été déployée dans ces banques pour former les employés, avec des sessions de formation et de la documentation.

Dans les pharmacies étudiées, par contre, un nombre significatif d'employés ne savait pas que le consentement du client était obligatoire pour que les renseignements personnels obtenus pour ouvrir un dossier puissent servir à une promotion. Ces employés ignoraient aussi que le client pouvait exiger que son nom soit retiré d'une liste de promotion.

Mme Vallée invite donc les consommateurs à être vigilants, à refuser de donner plus de renseignements que nécessaire et à se plaindre à la Commission d'accès à l'information, le cas échéant. « Sous prétexte qu'on n'a rien à cacher, on fait moins attention » et on livre un tas de renseignements, qui peuvent ensuite être recoupés ou utilisés pour de la promotion, de la sollicitation, déplore-t-elle.

Les auteurs de l'étude estiment aussi qu'il faudrait davantage d'inspecteurs pour veiller à l'application des règles, ainsi que des amendes aux entreprises, en cas de non-respect.

EN BREF

Hustler présente ses excuses à Sheila Copps

L'affaire est close: la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, renonce à poursuivre le magazine pornographique *Hustler*. La direction du magazine a accepté de présenter ses excuses à la ministre, qui faisait l'objet d'un concours à caractère pornographique dans les pages de l'édition canadienne de la publication de Larry Flint. Les excuses, discrètes, ont été publiées samedi dans le journal *Hamilton Spectator*, diffusé dans la circonscription représentée par Mme Copps à la Chambre des communes. Le mot « Excuses » y apparaît en lettres majuscules, suivi du texte suivant: « *Hustler Canada* a publié un article sur Sheila Copps dans son édition de février 1999. *Hustler Canada* présente ses excuses à Mme Copps pour tout ennui ou toute offense que cet article aurait pu lui causer. » *Hustler* allait jusqu'à suggérer à ses lecteurs de fantasmer sur des rapports sexuels avec Sheila Copps. Y voyant une attaque personnelle et une insulte envers les femmes en politique, Mme Copps n'avait pas tardé à réagir. (PC)

AVORTEMENT

80 % des Québécois pro-choix

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Plus de 80 % des Québécois considèrent que l'avortement est d'abord et avant tout un choix personnel. Mais paradoxalement, 35 % de la population estime que le foetus doit être considéré comme un être humain dès sa conception et qu'on ne doit donc pas le détruire.

C'est du moins la conclusion qui se dégage d'un sondage SOM, réalisé en avril auprès de 1014 personnes, pour le compte de l'organisme Respect de la vie.

Sondage SOM réalisé auprès de 1014 personnes

Ce sondage démontre aussi que près du tiers de la population fonde ses décisions les plus importantes en fonction du couple, de la famille ou des enfants. Cette proportion passe à 40 % chez les femmes, et excède ce pourcentage chez les personnes qui ont au moins deux enfants.

Au deuxième rang des valeurs fondamentales, on retrouve la santé. Près de 21 % de la population estime en effet qu'il s'agit de la chose la plus importante dans la vie.

Par contre, dans la région de Québec, la santé (21,7 %) et la famille (22,8 %) sont pratiquement nez à nez, suivies de près par l'emploi, la carrière et les revenus (20,1%). Ces statistiques diffèrent de ce qu'on retrouve à Montréal et ailleurs en province, où environ 30 % des gens ont donné priorité à la famille, contre 20 % qui ont penché pour la santé.

D'autres sondages avaient démontré que la priorité des Québécois était la santé. Mais selon la firme SOM, la question avait alors été posée de façon plus simple aux personnes, en leur demandant ce qui était le plus important pour elles dans la vie. Cette fois-ci, la firme leur a plutôt demandé ce qui assurait leur bonheur, ce qui motivait leurs décisions les plus importantes.

LE FOETUS ÊTRE HUMAIN

Par ailleurs, en matière d'avortement, les sondeurs ont donné des choix de réponses aux personnes interrogées. Ainsi, 35 % des gens ont affirmé que le foetus devait être considéré comme un être humain dès sa conception. Mais 50 % de la population a aussi donné différentes réponses, indiquant par exemple que le foetus était un être humain à la première semaine, à la dixième semaine ou tout simplement à la naissance.

Le sondeur leur avait alors demandé : « À partir de quel âge croyez-vous que l'on doive considérer le foetus comme un être humain et qu'on ne peut le tuer ? »

La marge d'erreur de ce sondage se situe à 3,6 % pour l'ensemble des répondants, et à 5,9 % pour ceux de la région de Québec.

QUALITÉ DE VIE AU PAYS

L'écart grandit entre riches et pauvres

La Fédération canadienne des municipalités rend public aujourd'hui un rapport portant sur la qualité de vie dans 16 villes canadiennes. En substance, les auteurs du rapport concluent que les politiques gouvernementales menacent la qualité de vie des citoyens. Le rapport de la fédération mesure la qualité de vie dans plusieurs villes à partir de huit critères, dont l'emploi, l'accès à un logement abordable et à des soins de santé. Un conseiller municipal de Toronto, Jack Layton, a soutenu que le fossé entre les riches et les pauvres avait tendance à s'approcher de celui observé aux États-Unis. Et selon lui, les gouvernements devraient investir davantage dans les programmes sociaux pour renverser cette tendance. Il estime que le rapport va notamment égratigner la réputation du Canada, qu'on présente souvent comme le pays offrant la meilleure qualité de vie au monde. C'est la première fois que la fédération recueille des données à travers le pays pour explorer un sujet particulier. (PC)

La CEQ en tournée de propagande

La Centrale de l'enseignement du Québec a entrepris hier une tournée des régions du Québec afin de dénoncer l'attitude du gouvernement dans le cadre des négociations dans les secteurs public et parapublic. La délégation doit visiter 22 villes. (PC)



CP

Contrôler Internet n'est pas une tâche impossible mais cela ne fait simplement pas partie du mandat du CRTC, a souligné sa présidente, Françoise Bertrand, ci-haut.

Internet a le champ libre

Le CRTC ne réglementera pas ce secteur

OTTAWA (PC) — Après avoir épluché 1000 mémoires, entendu 80 groupes et personnes en audience et au terme de presque un an de travail, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a décidé de ne pas se mêler d'Internet.

L'agence fédérale a annoncé hier qu'elle ne réglementera pas ce qu'elle appelle les nouveaux médias. « En ne réglementant pas les services des nouveaux médias, nous espérons favoriser leur essor », a affirmé la présidente du CRTC, Françoise Bertrand.

À son avis, pour être concurrentielle à l'échelle de la planète, l'industrie canadienne de l'Internet avait besoin qu'on la laisse libre de se définir par elle-même.

Aux parents qui s'inquiètent de l'effet sur leurs enfants du contenu parfois offensant de l'Internet, M^me^ Bertrand répond qu'elle a confiance dans la capacité de l'industrie de s'autodiscipliner. Elle rappelle aussi que le Code criminel et la Loi canadienne sur les droits de la personne s'appliquent aussi à Internet.

De plus, elle note qu'il existe maintenant des logiciels efficaces et peu coûteux qui permettent de filtrer le contenu des sites web. « (...) mais, bien sûr, cela n'exclut pas la responsabilité des parents », a affirmé M^me^ Bertrand.

Cette dernière a tenu à souligner que le CRTC avait pris sa décision, pas parce que contrôler Internet était une tâche impossible, mais parce que cela n'entrait pas dans le mandat de l'agence fédérale. Elle note par ailleurs que la plupart des personnes et groupes qui ont témoigné devant le CRTC n'ont pas exigé de réglementation.

Dans son rapport, le CRCT décortique les raisons de sa décision de cette façon :

— La plus grande partie de l'information qui circule sur Internet se présente sous forme de textes et de données, ce qui ne correspond pas à de la radiodiffusion, donc qui se situe hors du mandat du CRTC;

— Une part appréciable de cette information peut être personnalisée selon les besoins des usagers, ce qui ne correspond pas à un usage grand public ni, donc, à de la radiodiffusion;

— Certains types de matériel diffusé (par exemple, les émissions de radio sur l'Internet) pourraient entrer dans la définition de ce qui constitue de la radiodiffusion. Toutefois, le CRTC a choisi de ne pas intervenir, notamment parce que cette forme de communication ne se substitue pas encore aux moyens traditionnels et que le contenu canadien y est relativement important.

Par contre, le CRTC entend intervenir bientôt sur l'accès aux services Internet. Ainsi, il a l'intention de réglementer l'accès à grande vitesse par le moyen du câble. Il proposera également, dans une décision prochaine, de baliser les coûts d'abonnement à Internet pour les personnes qui vivent en régions éloignées.

TRAVAILLEUSES EN GARDERIE

Québec a 3 jours pour éviter la grève

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec a trois jours pour proposer des augmentations de salaires aux travailleuses syndiquées des garderies. Sinon, c'est la grève générale mardi prochain, a prévenu, hier, la vice-présidente de la Confédération de syndicats nationaux (CSN), Claudette Charbonneau

Cet ultime moyen de pression a été unanimement voté le 14 mai, a indiqué cette dernière, lors d'une conférence de presse tenue à Québec à l'occasion du congrès annuel de la CSN.

En trois séances de travail du groupe tripartite assigné à cette négociation par le gouvernement, aucune offre salariale n'a encore été déposée par ce dernier. Il reste, à l'horaire, les dernières rencontres de jeudi et vendredi prochains. Les éducatrices syndiquées de la CSN pensent que c'est jeudi ou rien. Puisque, rappelle Claudette Charbonneau, la journée de vendredi est déjà réservée pour le bilan de la négociation.

Le groupe tripartite est composé de représentants syndicaux, de représentants des centres de la petite enfance et de représentants du ministère de la Famille. Un bout de chemin a néanmoins été parcouru durant cette négociation, a indiqué Claudette Charbonneau. Il y a consensus sur un régime de retraite et sur l'équité salariale.

Les syndiqués des garderies québécoises réclament une échelle salariale unique pour toutes. C'est le silence total du gouvernement sur la question.





ENQUÊTE SUR LES ÉVÉNEMENTS DE L'APEC

Un avocat attaque le droit au secret du fédéral

VANCOUVER (PC) — La disposition qui autorise le cabinet fédéral à soustraire certains documents à l'examen des tribunaux devrait être abolie, parce qu'elle constitue une entrave au système judiciaire canadien.

C'est ce qu'a soutenu hier en cour fédérale l'avocat Joe Arvay, qui revendique le droit d'accès à des documents jugés pertinents pour l'enquête de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada sur le comportement de la GRC au sommet de l'APEC, en 1997. Me Arvay représente Craig Jones, un manifestant au sommet.

L'avocat demande au juge William McKeown d'invalider l'article 39 de la Loi sur la preuve au Canada, qui confère au gouvernement le droit d'imposer le secret sur des documents du conseil des ministres. Si le gouvernement invoque ce privilège pour se soustraire à l'examen d'une conduite inappropriée de sa part, c'est là un usage du privilège que les tribunaux ne devraient pas tolérer, a-t-il soutenu.

L'enjeu : l'accès à 10 documents fédéraux dont Ottawa reconnaît qu'ils sont reliés à l'enquête sur l'affaire de l'APEC, mais qu'il refuse de remettre en invoquant la disposition de la Loi sur la preuve qui accorde au cabinet des pouvoirs discrétionnaires en matière de maintien du secret sur certains documents. Le secret peut être ordonné si une information est jugée nuisible aux relations internationales ou à la sécurité nationale, ou si elle a été discutée au conseil des ministres.

Les documents présentent un intérêt pour les protestataires impliqués dans l'enquête sur la façon dont la GRC a traité des manifestants lors d'affrontements à l'Université de Colombie-Britannique, où étaient réunis, pour le sommet, 18 leaders des pays de la région Asie-Pacifique.

L'enquête est actuellement en pause. Elle reprendra, devant le juge retraité Ted Hughes, le 25 mai. Me Arvay a déclaré au juge McKeown que les documents réclamés pourraient aider M. Hughes à décider de citer ou non le premier ministre Jean Chrétien à témoigner. L'avocat a reconnu que s'il obtient gain de cause, la décision pourrait avoir des implications plus vastes. Cela touchera au droit d'Ottawa d'invoquer impunément un privilège de la Couronne, a-t-il dit.

MANUEL DU PROPRIÉTAIRE SATURN NO.11

SÉCURITÉ



Tous ces tests de collision nous ont fait voir des étoiles (cinq pour être précis).
☆☆☆☆☆

Dans les tests menés aux États-Unis par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), les berlines Saturn ont été les seules voitures de leur catégorie à recevoir la cote sécuritaire cinq étoiles, la plus haute cote attribuée pour une collision frontale avec conducteur et passager avant. Nous attribuons ce succès principalement à leur cadre d'acier avec zones de déformation à l'avant et à l'arrière, à leurs poutrelles latérales en acier renforcé et à leurs deux sacs gonflables avant à force réduite. Mais une part de ce succès revient également aux mannequins qui ont participé à tous ces tests. Nous pensons qu'ils ont accompli un travail frappant.

**Ces mensualités, basées sur un taux de location de 5,1%, sont calculées sur un bail de LocationPlus de 36 mois et comprennent le transport et la préparation à la route. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable de 300 $ vous seront demandés. Par ailleurs, le versement initial à payer sera selon l'option choisie. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents (basé sur un programme de bas kilométrage). Voyez votre détaillant Saturn pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. Pour tous les détails, communiquez avec votre détaillant Saturn le plus près ou composez le 1 888 4SATURN.*

SL1 1999	*Vos paiements mensuels* (Boîte de vitesses manuelle)*	*Votre versement initial ou échange équivalent*
	183 $	2000 $
	213 $	1000 $
	243 $	0 $
	Climatiseurs 23 $ de plus par mois • Boîte automatique 17 $ de plus par mois	
	Option 72 000 km disponible • Taux de financement concurrentiel disponible	

SATURN
Pour faire tout autrement

www.saturncanada.com

Saturn Saab Isuzu de Sainte-Foy
3330, rue Watt
Sainte-Foy
653-1312

Saturn Saab Isuzu Rive-Sud
4585, boul. de la Rive-Sud
Lévis
835-1888

Saturn Saab Isuzu de Québec
765, rue Marais
Québec
681-5777

Saturn Isuzu du Saguenay
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi
549-3320

BRUTALITÉ

3 policiers verseront 26 724 $

MONTRÉAL (PC) — Une intervention brutale, arbitraire et illégale mérite à trois policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) une condamnation à des dommages de 26 724 $.

La nuit du 22 décembre 1994, les patrouilleurs Sylvain Méthot et Luc Gauthier, passant devant le Disco Bar L'Axe, rue Saint-Denis, à Montréal, choisissent d'y effectuer une visite administrative.

Menotté à sa chaise, les jeans descendus

Quand ils entrent, un spectateur, Philippe Bellefleur (32 ans), de Montréal, est sur la scène, menotté à sa chaise, les jeans descendus. L'effeuilleuse Pascale V. l'y avait invité, menotté, bâillonné à l'aide d'un bas à elle, et avait baissé son pantalon.

Les agents prétendront que l'homme avait les parties génitales découvertes et que la femme s'y affairait. Mais cela est nié par tous les autres témoins. Ils somment Bellefleur de descendre de la scène et de les suivre au vestibule, où ils l'arrêtent pour acte indécent.

Les policiers ne se soucient nullement du gérant de la boîte ni de l'effeuilleuse. Bellefleur veut savoir pourquoi on l'arrête, il résiste à l'arrestation. Resté sans explication, il pousse Méthot. On l'asperge de poivre de Cayenne et on le sort de là de force.

Le juge Paul Vézina, de la cour supérieure, conclut que l'arrestation est illégale, Bellefleur est en droit de résister. Il n'y a pas de preuve de la commission d'un acte indécent. Ensuite, les agents n'ont manifestement pas expliqué à Bellefleur pourquoi ils l'arrêtaient ; ils ne lui ont pas dit ses droits. Et, en cour, ils ont répété une histoire farfelue, pour se couvrir.

Mais ça n'est pas tout. Emmené au poste 33, on le fouille à nu. Il résiste encore. L'agent Guy Denis vient au secours avec un autre : ils se mettent à quatre pour le fouiller. Sa rencontre avec la police lui vaut plusieurs ecchymoses. Des rapports médicaux en témoignent.

Les policiers accusent Bellefleur en cour municipale d'acte indécent et d'entrave. Il y est acquitté en octobre 1996. Il réclamait une réparation civile de 240 000 $. Le juge Vézina lui accorde 11 724 $ pour dommages personnels, dont ses frais d'avocat de plus de 8000 $, puis 15 000 $ à titre de dommages exemplaires pour le comportement illégal de la police, les coups et l'accusation farfelue au criminel.

Le trafiquant retraite... en taule

MONTRÉAL (PC) — Le rêve du trafiquant de drogue Allan Major de se payer une retraite dorée au Costa Rica s'est écroulé, hier, avec sa condamnation à quatre ans de pénitencier et, surtout, la saisie de son hôtel évalué à plus de 2 millions de dollars US.

L'air dépité, tenant un journal et une casquette dans une main, Major, 50 ans, a pris le chemin des cellules dès que le juge Jean-Pierre Bonin, de la cour du Québec, a entériné la suggestion commune des avocats.

Un des narcotrafiquants associés au gang de Morris Mayers, Major a admis devant le tribunal avoir organisé l'entrée clandestine de 762 kilos de haschisch à Montréal, à l'automne 1995.

Devant le juge Bonin, Major a reconnu avoir blanchi 3,6 millions provenant du trafic de drogue. L'argent, selon lui, a été entièrement investi dans la construction d'un hôtel d'une vingtaine de chambres dans le petit village de Playa Hermosa, cœur du développement touristique de la province de Guanacoste, au Costa Rica. Plein de confiance en ses énormes moyens financiers, Major, seul actionnaire de la compagnie Caballo Del Mar, prévoyait agrandir le Sula-Sula pour en faire un complexe hôtelier de 120 chambres.

Originaire de l'ouest de Montréal, Major dirigeait son commerce de drogue depuis Victoria, en Colombie-Britannique. Il a fui au Costa Rica à la suite de la saisie du 4 octobre 1995 à l'aéroport de Mirabel.

C'est dans ce pays d'Amérique centrale qu'il a été arrêté en juin 1997.

COUR SUPÉRIEURE

Les 285 juges réclament 73 500 $ chacun

MONTRÉAL (PC) — Devant la cour supérieure, les 285 juges de nomination provinciale réclament du gouvernement Bouchard un ajustement salarial rétroactif de 73 500 $ par juge, soit un montant global de 21 millions $.

La Conférence des juges de la cour du Québec et la direction de cette cour demandent au tribunal de casser la décision du gouvernement Bouchard, sanctionnée le 11 mai par une résolution de l'Assemblée nationale, qui refusait d'augmenter le traitement des juges de 18 % au 1er juillet prochain.

Les juges du Québec demandent à leurs collègues d'obliger la province à mettre en œuvre les recommandations des comités Poissant et Bisson à propos de la rémunération des juges. À l'été 1993, le comité Poissant recommandait de porter leur salaire à 124 500 $. L'automne dernier, le comité Bisson recommandait de porter ce salaire à 132 000 $ au 1er juillet dernier et à 134 640 $ le 1er juillet prochain. Le salaire des juges est resté à 113 492 $ depuis 1992. La semaine dernière, l'Assemblée nationale leur a consenti une augmentation de 4 % en 1998 et de 2 % chacune des deux années suivantes.

En cour supérieure, les juges font valoir que le gouvernement contrevient à la Charte des droits, qui exige des juges indépendants du pouvoir politique. La Cour suprême avait décidé, en 1997, que des organismes indépendants du gouvernement doivent être créés, qui font à celui-ci des recommandations. Ces recommandations ne lient pas les gouvernements, mais ceux-ci ne sauraient les écarter à la légère. S'ils les refusent, ils doivent le justifier, au besoin au tribunal.

GUERRE AU KOSOVO

Ottawa rejette toujours l'attaque terrestre



Lloyd Axworthy reprend aujourd'hui sa participation au ballet diplomatique.

On songe déjà à « hiverniser » les camps de réfugiés

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

OTTAWA — Le Canada refuse toujours de s'engager dans une attaque terrestre contre la Serbie malgré le brouhaha causé par les Britanniques, fatigués « de tourner en rond en Macédoine » en attendant le feu vert de Slobodan Milosevic, s'il faut en croire la saute d'humeur du Secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, hier, à Bruxelles.

La presse américaine faisait d'ailleurs grand état, en fin de semaine, de la volonté du Pentagone de passer à l'étape terrestre, jugeant que les frappes aériennes seules ne pourraient venir à bout de la volonté des Serbes, pendant que les membres de l'OTAN, Canadiens en tête, nient toute rupture du consensus initial.

Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, reprend ainsi aujourd'hui, dans ce contexte, sa participation au ballet diplomatique relancé en grande vitesse par les événements de la fin de semaine. Il rencontre d'abord son homologue français, Hubert Védrine, à Paris, avant de se rendre en Norvège où sont réunis, notamment, trois autres membres du Conseil de sécurité (Norvège, Slovénie et Pays-Bas) et des organismes humanitaires internationaux.

Les Français partagent officiellement la position canadienne sur la stratégie et n'envisagent eux non plus aucune intervention terrestre, a rappelé hier M. Védrine.

Deux éléments ont en effet donné un coup de pouce aux partisans de la voie diplomatique, ces derniers jours, confirment les officiels canadiens.

D'abord, le Conseil de sécurité des Nations unies a émis une déclaration solennelle et unanime, vendredi, regrettant profondément le bombardement de l'ambassade chinoise à Belgrade une semaine plus tôt. La Chine a ainsi surmonté sa grogne contre l'OTAN et permis au Conseil de sécurité de reprendre ses activités normales.

Puis, samedi, le président russe Boris Eltsine a survécu au vote de destitution de la Douma, ce qui garantissait la stabilité politique du pays et lui permettait de poursuivre son rôle considéré comme capital par les autorités canadiennes dans le processus de règlement du conflit.

La sortie du conflit se complique toutefois de jour en jour. L'OTAN évalue maintenant à 50 000 plutôt que 20 000 le nombre de soldats requis par l'éventuelle protection des Kosovars une fois de retour chez eux.

Mais surtout, le ministère des Affaires extérieures confirme qu'il n'est pas réaliste d'assumer que tous pourront rentrer chez eux à l'automne. Beaucoup de maisons sont détruites dans le pays et les frontières et les routes sont minées.

Dans sa philosophie d'espérer le meilleur mais de planifier le pire, son porte-parole, Jim Wright, reconnaissait hier qu'il faut dès lors songer à « hiverniser » les camps de réfugiés au pourtour du Kosovo : il faudra doubler les tentes, les monter sur des planchers, prévoir le chauffage, la sécurité de l'approvisionnement en eau et ainsi de suite. « Les experts sont à l'œuvre », a résumé M. Wright.

ÉQUIPÉ POUR JOUER DEHORS

Notre nouvel ensemble de patio.



12,30 $ par mois
financement de 24 mois
ou 259,95 $ à l'achat
(Sanyo CLT 9839)

13,70 $ par mois
financement de 12 mois
ou 149,95 $ à l'achat
(Panasonic KX-T 106)

18,10 $ par mois
financement de 12 mois
ou 199,95 $ à l'achat
(Panasonic KX-T 116)

Avant de passer l'été dans la cour, passez à un magasin Téléboutique^MC Bell ou à un magasin Espace Bell^MC et décrochez-vous un de nos sans-fil.
www.bell.ca/jouezdehors

Bell
Communiquez comme personne

Bas-Saint-Laurent
Rivière-du-Loup
Le Messager
Centre commercial de Rivière-du-Loup

Bois-Francs
Thetford Mines
Dumoulin Électronique
Les Galeries Thetford

Charlevoix
La Malbaie
Stéréo Plus
446, rue Saint-Étienne

Québec
Les Galeries de la Capitale
Place Fleur de Lys

Espace Bell
Place Laurier

Lévis
Les Galeries Chagnon

Saguenay–Lac-Saint-Jean
Alma
Plaza 1

Chicoutimi
Place du Royaume

Dolbeau
Boutique Art Déco
1471, boul. Wallberg

Jonquière
Décotel
Les Galeries Jonquière
3460, boul. Saint-François

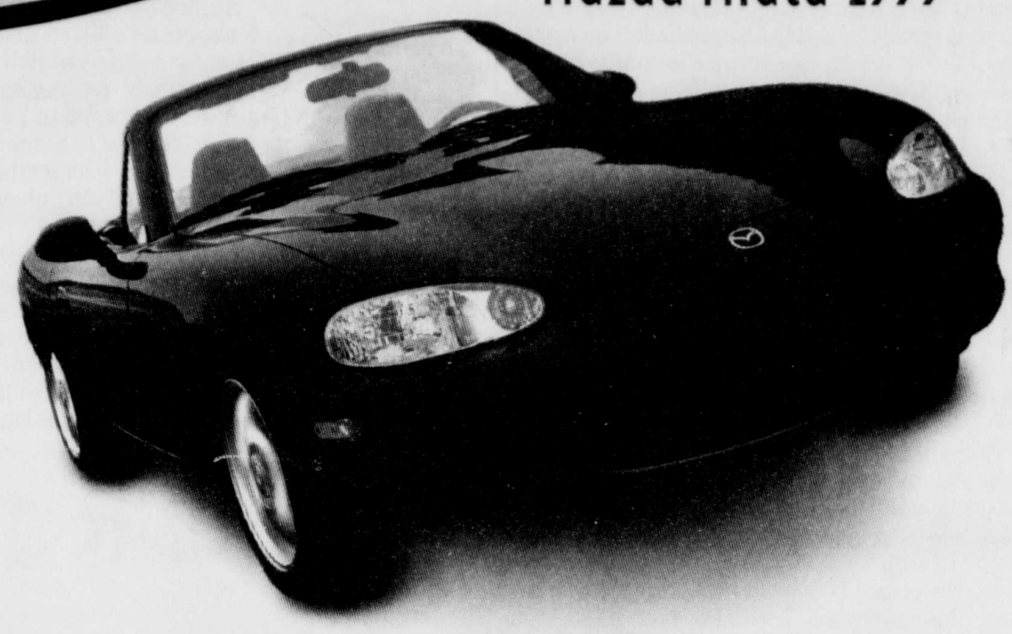
Saint-Félicien
Boutique des 5J
1268, boul. Sacré-Cœur

HÉ ! TOI ! J'AI LE COUP DE FOUDRE POUR TOI !

mazda

L'ÉVÉNEMENT
LE PRINTEMPS
S'ÉCLATE

Mazda Miata 1999



1,9 %†
FINANCEMENT
À L'ACHAT

JUSQU'À 48 MOIS SUR TOUTES
LES MAZDA 1999 EN STOCK

Lauréate du Prix des Voitures de l'année 1999 de l'AJAC

Association des Journalistes Automobile du Canada



Mazda Protegé SE SPORT 1999

OU
ACHETEZ
À PARTIR DE
15 895$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
219$ PAR MOIS, POUR 48 MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 1 895$

Disponible en édition limitée avec toit ouvrant électrique et becquet arrière. Lecteur de CD inclus !
Profitez du printemps avec l'édition Protegé SE SPORT 1999.



Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2 4 portes 1999

OU
ACHETEZ
À PARTIR DE
18 195$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
245$ PAR MOIS, POUR 48 MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 1 275$

Cotée parmi les meilleurs achats selon Consumers Digest
Moteur V6 de 3L • Radio AM/FM avec lecteur de CD
• Freins antiblocage à l'arrière

Mazda 626 LX V6 1999

OU
ACHETEZ
À PARTIR DE
23 995$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
299$ PAR MOIS, POUR 48 MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 2 600$

Obtenez une Mazda 626 LX V6 à un prix inférieur à celui d'une Camry LE 4 cylindres† • Boîte automatique • Climatiseur • Lecteur de CD • Groupe électrique

Mazda Millenia S 1999

OU
ACHETEZ
À PARTIR DE
34 995$*

OU
LOUEZ
À PARTIR DE
399$ PAR MOIS, POUR 48 MOIS**

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS !
COMPTANT INITIAL DE 5 000$

Son moteur breveté à cycle Miller est considéré comme un des dix meilleurs du monde** • Antipatinage électronique • Freins antiblocage (ABS) • Rétroviseurs extérieurs et sièges avant chauffants

Coup de foudre ! Coup de fougue !

mazda

LOCATION Personnalisée MAZDA

VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca – Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

†D'après une comparaison des prix de détail suggérés pour 1999 et publiés par les manufacturiers Mazda et Toyota en janvier 1999. **Magazine Ward's Auto World (1995-1998)

Offres réservées aux particuliers et portant sur les Mazda Protegé SE SPORT 1999 neuves, modèle D4XM59SA20, Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2 1999 neuves, modèle XCTB59DA00, Mazda 626 LX V6 1999 neuves, modèle F4LV79AA00, et les Mazda Millenia S 1999 neuves, modèle K4LN79TA00, en stock chez les concessionnaires. †Exemple de financement à l'achat : 10 000 $ au taux de 1,9 %; 48 paiements de 216,52 $; coût d'emprunt de 392,96 $; total à payer de 10 392,96 $. Cette offre n'est pas disponible sur l'édition limitée du 10e anniversaire de la Mazda Miata 1999. **Taux de location personnalisée Mazda : Offres portant uniquement sur la location-bail au détail pour une période de 48 mois. Comptant initial ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité exigés. Pour les Mazda Protegé SE SPORT et Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2, dépôt de sécurité de 300 $. Pour la Mazda 626 LX V6, dépôt de sécurité de 350 $. Pour la Mazda Millenia S, dépôt de sécurité de 500 $. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Pour tous les modèles en location-bail : limite de 80 000 km. Frais de 8¢ le km additionnel. Autres options de location également disponibles. *Frais de transport et préparation : 795 $ pour les Mazda Protegé SE SPORT, Mazda 626 LX V6 et Mazda Millenia S et 1 055 $ pour la Mazda B3000 SE V6 Cab Plus 4x2, immatriculation, assurances et taxes en sus. Autres offres d'achat disponibles sur tous les modèles neufs en inventaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur. Offres d'une durée limitée à compter du 5 avril 1999. Offres de financement et de location soumises à l'approbation du crédit.

Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement.

LE MONDE

Netanyahu mord la poussière

JÉRUSALEM (dAFP) — Le dirigeant travailliste Ehud Barak a été élu hier premier ministre d'Israël avec une avance écrasante sur le chef de gouvernement sortant Benjamin Netanyahu qui a reconnu sans attendre sa défaite.

La victoire de M. Barak peut laisser espérer une relance rapide du processus de paix au Proche-Orient. Le président palestinien Yasser Arafat a félicité M. Barak, lui adressant « ses meilleurs voeux ».

Les sondages réalisés à la sortie des urnes ont crédité M. Barak de 57% à 58,5% des suffrages exprimés, tandis que M. Netanyahu obtenait seulement de 41,5 à 43%.

M. Netanyahu, 49 ans, a immédiatement félicité M. Barak pour sa victoire et annoncé qu'il démissionnait de la direction de son parti de droite Likoud pour observer une « pause » dans la vie politique.

M. Barak a affirmé qu'il ne ferait aucune concession aux Palestiniens sur Jérusalem, dont l'État hébreu occupe la partie orientale depuis 1967.

«Jérusalem restera unie sous notre souveraineté comme capitale d'Israël pour l'éternité, un point c'est tout», a déclaré M. Barak devant des dizaines de milliers d'Israéliens en liesse qui fêtaient sa victoire sur la place Yitzhak Rabin à Tel-Aviv, où l'ex-premier ministre a été assassiné en 1995.

M. Barak a souligné les quatre principaux points de sa politique concernant les territoires palestiniens occupés, tels qu'il les avait énoncés durant sa campagne électorale:

- ❑ «Pas de retour aux frontières de 1967
- ❑ «Pas d'armée étrangère à l'ouest du Jourdain
- ❑ «Maintien des blocs d'implantation sous notre souveraineté
- ❑ «Référendum avant la signature d'un accord final».

Gigantesque déroute pour les partisans du Grand Israël

Selon lui, «il n'est plus question de choisir entre paix et sécurité, mais désormais on choisit la paix avec la sécurité».

Avant de se recueillir sur le mémorial de Rabin, M. Barak a déclaré: «En ce lieu de souvenir et d'espoir, nous commençons notre voyage pour l'unité, la paix et la sécurité, et je prends l'engagement envers toi, Yitzhak Rabin, mon ami et mon commandant, que ce sera l'aube d'un nouveau jour».

Léa Rabin, la veuve du premier ministre assassiné, est venue. S'exprimant à la télévision, elle s'est réjouie de la victoire de M. Barak en estimant « qu'après trois ans de ténèbres, le ciel s'ouvre à nouveau ».

Auparavant, lors de son discours de victoire dans un grand hôtel de Tel-Aviv, M. Barak avait promis de mettre fin d'ici un an au conflit avec le Liban et d'assurer la «sécurité et la paix» aux Israéliens.

M. Barak, un ancien chef d'état-major de 57 ans, dispose de 45 jours pour former un gouvernement.

Selon les résultats des législatives, qui ont également eu lieu hier, il ne devrait avoir aucun mal à former une majorité gouvernementale, en s'alliant à divers partis de gauche et du centre.

Son propre parti travailliste n'a cependant obtenu qu'une trentaine de sièges, selon les sondages, soit moins que dans la Knesset sortante (34 députés).

Mais il peut s'appuyer sur une quarantaine d'autres députés de gauche et du centre pour former une majorité d'au moins 70 députés sur 120 au parlement.

Le Likoud a pour sa part obtenu à peine 20 députés, selon les sondages, ce qui représente une cuisante défaite par rapport aux 32 députés de la dernière législature.

AUCUNE MAJORITÉ

C'est la première fois dans l'histoire d'Israël que les deux grands partis obtiennent, ensemble, moins de la moitié des sièges au parlement.

Le troisième parti d'Israël, le Shass (ultra-orthodoxe), est pour sa part en hausse, avec 14 ou 15 députés, selon les sondages, contre 10 sièges dans le Parlement sortant.

Par contre, les partisans du Grand Israël ont subi une déroute. La formation d'extrême droite dirigée par le député Benny Begin n'obtiendrait que trois mandats (contre sept auparavant), alors que le Parti national religieux, porte-parole des colons dans le Parlement sortant, est crédité de 5 mandats contre 9.

Contrairement aux législatives, qui ont eu lieu à la proportionnelle, l'élection du premier ministre a eu lieu au scrutin majoritaire.

Le taux de participation aux élections a été de 79% , selon la commission électorale, très légèrement inférieur à celui de 79,3% enregistré aux dernières élections générales en mai 1996.

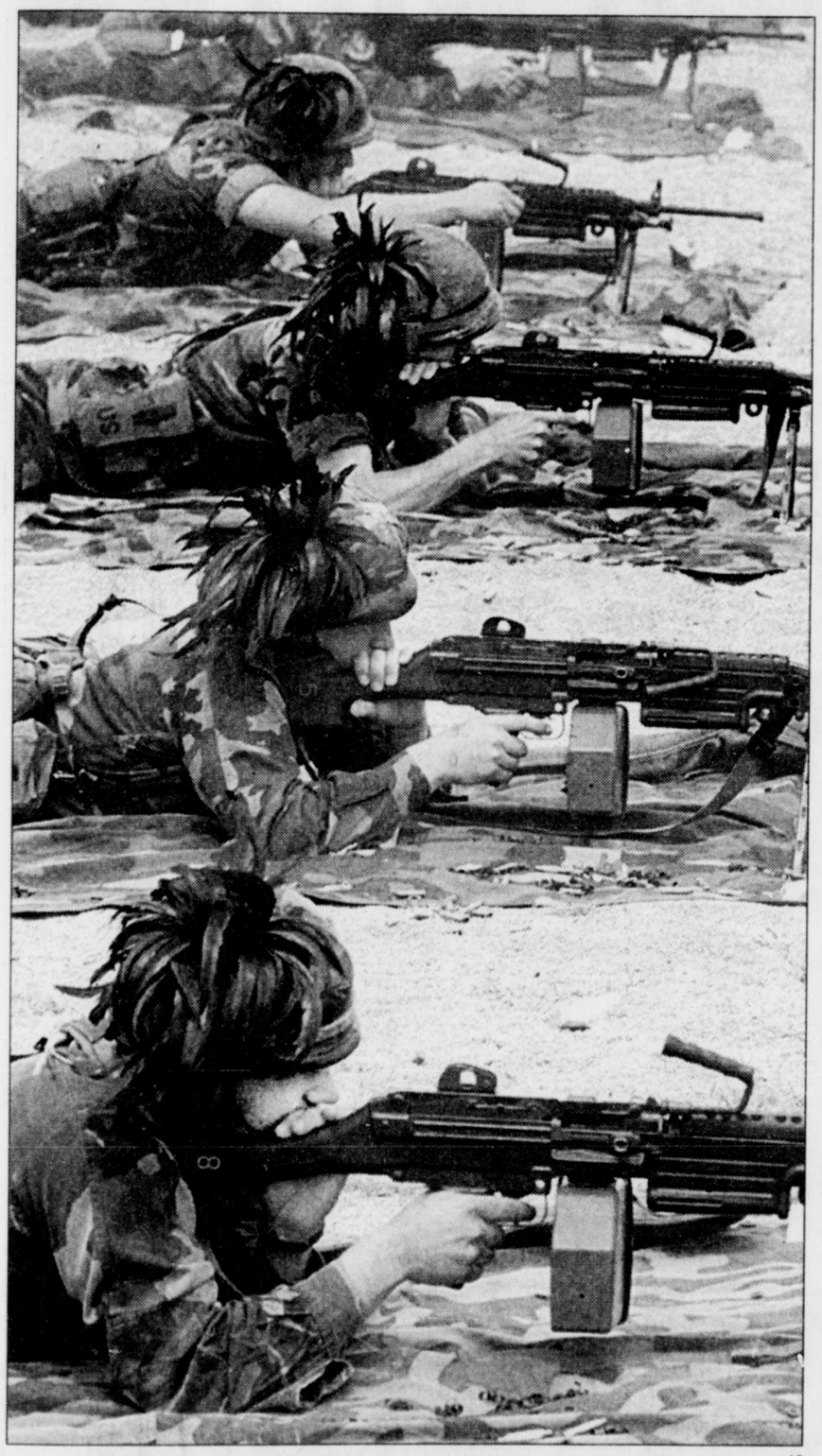
L'état-major et les militants du parti Likoud du premier ministre sortant étaient, quant à eux, sous le choc d'une double défaite, celle de M. Netanyahu et du mouvement de droite.

M. Barak s'est présenté aux électeurs comme l'homme du « changement », promettant la relance économique et axant sa campagne électorale sur le « manque de crédibilité » de son rival.

Les élections se sont déroulées 17t mois plus tôt que prévu, contre le souhait de M. Netanyahu d'aller jusqu'au bout de son mandat.

Sa coalition a en effet éclaté en décembre après la signature par Israël de l'accord de Wye Plantation avec les Palestiniens, en octobre, qui stipulait un retrait partiel de Cisjordanie occupée.

En fin de compte, ce sont les problèmes intérieurs qui ont dominé une campagne électorale où s'est exprimée la fracture entre le camp religieux allié à la droite et le camp des laïcs proche du centre et de la gauche.



AP

Des soldats italiens s'entrainent à Tolevo, en Macédoine.

YOUGOSLAVIE

Londres relance le débat sur la guerre au sol

■ BRUXELLES (AFP) — Londres a plaidé hier en faveur d'une intervention militaire terrestre de l'OTAN au Kosovo, avec ou sans l'accord de Belgrade.

À l'issue d'un entretien dans la capitale belge avec le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana, le secrétaire au Foreign Office Robin Cook a déclaré: « Nous n'allons pas tourner en rond en Macédoine jusqu'à une grande cérémonie de signature d'un accord avec drapeaux et caméras ».

Un accord formel du président yougoslave Slobodan Milosevic « n'est pas une pré-condition » pour décider de déployer des troupes au Kosovo afin d'aider les réfugiés à regagner leurs domiciles, a-t-il ajouté.

«Il est temps de tirer profit des frappes aériennes»

Plus tôt dans la journée, le chef de la diplomatie britannique avait estimé que l'Alliance atlantique devait se tenir prête « à tirer profit » de l'impact de sa campagne aérienne sur les troupes yougoslaves.

La G.-B. ne plaide pas pour « une invasion majeure contre une résistance armée organisée », a-t-il assuré, les alliés « doivent étudier de manière très attentive combien de temps les forces serbes peuvent encore tenir ».

NOUVELLES ESTIMATIONS

Il a une nouvelle fois démenti les informations de presse britanniques faisant état d'un différend entre la G.-B. et les É.-U. sur la nécessité d'une intervention terrestre même sans accord de Belgrade. Selon la presse britannique, Londres y est plus favorable que Washington.

À l'OTAN, les militaires ont remis aux autorités politiques de premières estimations pour une action au sol « après » un accord de Belgrade.

Selon des sources proches de l'Alliance, 50 000 hommes sont maintenant nécessaires, contre les 26 000 initialement envisagés avant la guerre.

À Washington, un responsable du Pentagone a indiqué qu'il « n'y a pas de consensus au sein de l'OTAN pour faire appel à des troupes au sol, si ce n'est dans un environnement permissif ».

Moins dangereuse qu'une opération face à « une résistance armée organisée », une telle mission de paix nécessiterait le déploiement de 50 000 hommes, estiment aujourd'hui les militaires de l'OTAN, en mettant en avant les nouvelles missions qu'ils devraient endosser.

La future force de paix (KFOR) aura à assurer le retour des réfugiés, aider les organisations humanitaires, réparer dans l'urgence des infrastructures (ponts notamment) et des voies de communication, déminer, fournir une aide médicale à une population traumatisée par la guerre et remplir une fonction de police pour protéger la minorité serbe dans la province, font valoir les militaires.

En raison des conséquences de la guerre, il faudra davantage de spécialistes qu'envisagé à l'origine, ont-ils expliqué.

Pour les pays de l'OTAN, au premier rang desquels figurent les É.-U., la G.-B., la France et l'Allemagne, quatre alliés clefs pour décider d'un arrêt des bombardements, il reste cependant à savoir quand la neutralisation des forces yougoslaves sera suffisamment avancée pour passer à une option au sol.

L'entrée en action des hélicoptères d'attaque américains Apache, basés en Albanie, fait aussi l'objet de divergences de vue, cette fois au sein même de l'administration et de l'armée américaines.

TIRAILLEMENTS

Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a déclaré dimanche que le général américain Wesley Clark, commandant suprême des forces alliées en Europe, était « prêt à utiliser » les hélicoptères AH-64 Apache « dans les jours à venir ».

Le général d'état-major américain Charles Wald a déclaré également que les AH-64 étaient, depuis plusieurs jours, « prêts » à entrer au combat.

Des responsables du Pentagone confirmaient toutefois hier l'existence d'un désaccord quant aux risques qu'impliquerait un engagement des Apache, en particulier la crainte des missiles portables sol-air serbes, difficilement répérables.

Vingt-quatre hélicoptères AH-64 Apache ont été déployés depuis le 26 avril en Albanie, dont deux se sont écrasés lors de missions d'entraînement. Ils ne pourront être utilisés qu'après approbation du président Bill Clinton, qui ne peut intervenir qu'après celle du Pentagone.

Des voix commencent toutefois à s'élever contre cette approche pour le moins prudente. L'ex-chef d'état-major de l'armée américaine et vétéran de la guerre du Golfe Colin Powell a dénoncé dimanche soir la façon dont sont conduites les opérations contre la Yougoslavie. « La guerre implique des pertes » chez les alliés, a-t-il ajouté, estimant que l'alliance devrait déclencher une offensive « tous azimuts ».

La «doctrine Powell» s'impose aux É.-U.

MARIE SANZ
Agence France-Presse

WASHINGTON — Stratège de la guerre du Golfe, l'ancien chef d'état-major de l'armée américaine Colin Powell est sorti de sa réserve pour critiquer les frappes aériennes de l'OTAN en Yougoslavie, contraires aux principes de la doctrine qui porte son nom.

Alors que l'idée d'une intervention terrestre de l'OTAN au Kosovo refait surface, le général à la retraite a reitéré hier ses critiques envers le caractère unidimensionnel de la campagne de l'OTAN.

Intervenant devant le National Press Club de Washington, où il présentait le programme d'une organisation d'aide aux jeunes en détresse, Colin Powell a estimé qu'après presque deux mois de bombardements, la campagne de l'OTAN n'a toujours pas atteint son objectif de faire plier le président yougoslave Slobodan Milosevic.

Comme il l'avait fait la veille sur NBC, le général Powell a souligné que la décision de mettre fin aux opérations militaires ne relève pour l'instant « que du bon vouloir du président Milosevic » et a critiqué l'inadéquation entre une rhétorique politique exacerbée qui « décrit le président yougoslave comme un Hitler », l'étroitesse d'objectifs politiques et des moyens militaires mis en oeuvre pour les atteindre.

OBJECTIFS POLITIQUES CLAIRS

Il a énoncé à nouveau les principes de la « doctrine Powell », bien que, a-t-il dit en plaisantant, « il n'existe nulle part dans les archives gouvernementales un document portant ce nom » : « des objectifs politiques clairs » assortis d'un plan militaire destiné à « les remplir de la manière la plus décisive, la plus forte et la plus rapide possible ».

«Les raids peuvent infliger une raclée mais pas plus»

« Rien dans la doctrine Powell ne dit qu'il n'y aura pas de pertes en vies humaines », a-t-il ajouté.

« C'est ce que nous avons fait lors de l'invasion de Panama en 1989 », a-t-il dit, rapellant qu'avec l'intervention aérienne et surtout terrestre de 25 000 soldats, l'opération avait été achevée en 48 heures.

Colin Powell a aussi rappelé qu'à l'époque de la guerre du Golfe (1991), il « avait recommandé au président George Bush une campagne militaire totale », et « c'est ce que nous avons fait ».

Il s'est toutefois gardé d'aller plus avant dans ses critiques du gouvernement Clinton, indiquant « qu'une décision politique a été prise de ne pas utiliser de forces terrestres ».

« Je laisserai aux autres le soin de déterminer le bien-fondé de cette décision », a-t-il ajouté.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

« Cela peut marcher, a-t-il toutefois estimé, les forces armées serbes sont en train de prendre une raclée, mais leur volonté politique n'a pas été brisée ».

Les vues du général Powell avaient prévalu au début de l'administration Clinton dans le débat sur une intervention en Bosnie. Elles l'avaient amené à se heurter ouvertement à Madeleine Albright, alors représentante des États-Unis à l'ONU.

Dans un épisode qui, selon les analystes, prend aujourd'hui avec le Kosovo toute sa signification, M^me^ Albright, qui voulait bombarder les Serbes de Bosnie, avait fait valoir que le refus par le général Powell d'envisager une intervention autre que massive semblait une excuse pour ne rien faire.

« Quel est l'intérêt d'avoir cette superbe machine militaire dont vous parlez tout le temps, si on ne peut pas s'en servir », avait-elle demandé. Dans ses mémoires, le général Powell raconte qu'il avait cru exploser de colère et « avoir une rupture d'anévrisme ».

Le vétéran de l'armée américaine, dont les 35 années de service ont culminé avec sa nomination au poste de chef d'état-major interarmes en 1989 (il a pris sa retraite en 1993), avait été réticent jusqu'à présent à intervenir dans les discussions sur la stratégie militaire de l'OTAN dans le conflit du Kosovo.

Mais sa soudaine franchise coïncide avec des informations publiées par l'hebdomadaire *Newsweek* dimanche, selon lesquelles l'état-major du Pentagone a écrit il y a plusieurs semaines au secrétaire à la Défense William Cohen pour expliquer « que seules des troupes au sol garantiraient la réalisation des objectifs du gouvernement » au Kosovo.

Cette lettre répond à la nécessité pour les militaires «de se couvrir», explique *Newsweek*, qui ajoute qu'il y a chez eux «un sentiment croissant que le temps presse.»

Pour qu'une guerre au sol commence au début du mois d'août, avant l'arrivée du froid, le rassemblement de troupes devrait commencer dès juin, selon Newsweek.

COÔE D'IVOIRE

Incendie incontrôlable

Des pompiers luttaient à nouveau hier soir le feu dans le plus grand dépôt de stockage de pétrole de Côte d'Ivoire, à Abidjan, alors qu'ils pensaient l'avoir éteint la veille. Les flammes dépassaient les 30 mètres de hauteur. Depuis plusieurs jours, l'incendie recouvrait le ciel d'énormes nuages de fumée noire au-dessus de cette ville d'Afrique de l'Ouest. L'incendie s'était déclaré jeudi, réduisant deux grands réservoirs de stockage de pétrole à du métal en fusion. Un responsable de la sécurité du site avait pourtant annoncé dimanche que des pompiers français, venus vendredi de Paris, avaient éteint l'incendie samedi soir. Ils avaient pulvérisé de la mousse chimique pour maîtriser le feu. Mais des pompiers sur place, s'exprimant sous couvert d'anonymat, ont affirmé dimanche soir qu'il restait un petit feu sous la couche de produits chimiques qui avait été pulvérisée, ce qui a semble-t-il relancé l'incendie dimanche. (AP)

UKRAINE

Magistrat et directeur de TV abattus à Odessa

Le président de la cour régionale d'Odessa (sud de l'Ukraine) et le directeur d'une chaîne de télévision locale ont été abattus de plusieurs rafales d'armes automatiques, ont indiqué hier les autorités ukrainiennes. Boris Vikhrov, président de la cour régionale d'Odessa, et Ihor Bondar, directeur de la chaîne de télévision privée ANT, ont été assassinés dimanche alors qu'ils circulaient ensemble en voiture dans un quartier résidentiel de la périphérie d'Odessa, a précisé le porte-parole du parquet d'Odessa, Mikola Moller. Selon la chaîne nationale de télévision UT1, deux tueurs à gages ont bloqué la voiture des victimes avant d'ouvrir le feu à bout portant. La police n'a arrêté aucun suspect, selon M. Moller. M. Vikhrov travaillait sur une affaire de blanchiment d'argent et de corruption, a précisé l'agence Interfax. Les meurtres commandités sont relativement fréquents dans les régions méridionales d'Odessa et de Crimée, connues pour leurs réseaux mafieux. La police avait arrêté en septembre à Odessa 48 parrains présumés des pays de l'ex-URSS réunis «en sommet», avant de les libérer, faute de preuves, quelques jours plus tard. (AFP)

ALLEMAGNE

L'assassin court toujours

Guenter Hermann Ewen restait introuvable hier soir. Ce ressortissant allemand de 36 ans, soupçonné du quintuple meurtre de Dilligen dimanche, en Allemagne, et de Sierck-les-Bains en Moselle, était pourtant activement recherché par une centaine de gendarmes de Thionville, rejoints dans l'après-midi par une trentaine de gendarmes mobiles venus de Sarreguemines. La voiture du suspect a été retrouvée par les enquêteurs dimanche en début de soirée, mais le tueur n'a plus été vu physiquement depuis 7h du matin ce même jour. Aucune voiture n'ayant été volée dans le secteur depuis dimanche, les enquêteurs estimaient «possible» que le fugitif allmand se déplace à pied. On ignore le mobile des cinq meurtres. (AP)

Campagne électorale agitée



REUTER

La campagne pour les élections législatives en Indonésie, la première consultation organisée dans ce pays depuis plus de 30 ans dont les résultats ne sont pas connus à l'avance, ouvre aujourd'hui sur fond de violences et d'affrontements. Les étudiants se sont vite mobilisés en manifestant hier contre le Golkar, le parti au pouvoir. Pour la première fois depuis 1995, des partis politiques librement constitués participent au vote prévu pour le 7 juin.

L'OFFRE QUI L'EMPORTE!

TAUX DE FINANCEMENT AVANTAGEUX SUR ACHAT!
INFORMEZ-VOUS!

BERLINE ACCORD DX

288 $*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
OPTION 0 $ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

Incluant : • Air climatisé • Transmission automatique • Radio AM/FM stéréo cassette • Régulateur de vitesse • Antivol immobilisateur • Et bien plus...



(Roues en alliage disponibles en option)

BERLINE ACCORD LX

318 $*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
OPTION 0 $ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE

Avec en plus : • Freins ABS • Groupe électrique • Unique moteur VTEC • Et bien plus...

Le plus vendu de sa catégorie

CR-V 4x4

Seulement 25 988 $** à l'achat

ou 338 $*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS
OPTION 0 $ COMPTANT ÉGALEMENT DISPONIBLE



(Roues en alliage et galerie de toit disponibles en option)

Incluant : • Système *RealTime* à 4 roues motrices • Air climatisé • Freins ABS • Groupe électrique • Régulateur de vitesse • Radio AM/FM stéréo cassette • Table de pique-nique • Et bien plus...

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Accord DX 1999 (modèle CF864X), la berline Accord LX 1999 (modèle CG564X), ou le CR-V LX 1999 (modèle RD174X) neufs. Échange ou comptant de 2700$ (Accord DX), 2700$ (Accord LX), ou 2200$ (CR-V), la première mensualité et un dépôt de garantie de 350$ (Accord DX), 375$ (Accord LX), ou 400$ (CR-V) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. **P.D.S.F. du CR-V LX à transmission manuelle (modèle RD174X). Transport et préparation (850$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Offres d'une durée limitée. Roues en alliage (Accord et CR-V) et galerie de toit (CR-V) illustrées sont disponibles en option. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

HONDA
L'ÉVÉNEMENT GAGNANT SUR TOUTE LA LIGNE

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION